



# RAPPORT D'ACTIVITES 2014



**COMITE de PROTECTION  
de L'ENFANCE de l'YONNE**

[www.cpey.fr](http://www.cpey.fr)

25/06/2015





1) INTRODUCTION	Page 4-5
2) HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION	Page 6-7
3) NOTRE MISSION	Page 8
4) OU AGISSONS NOUS ?	Page 9
5) NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNES	Page 10
6) FINANCEMENT : - financement global	Page 11
- financement unique	Page 12-13
- financements multiples	Page 14
7) PARTENARIAT	Page 15
8) ACTIVITES DES SERVICES	
- AEMO	Pages 16-18
- SICMO	Pages 19-21
- MJIE	Pages 22-24
- CENTRE de JOUR	Pages 25-28
- STUDIOS	Pages 29-32
- PREVENTION	Pages 33-35
- VISITES MEDIATISEES	Pages 36-38
- REPARATIONS PENALES	Pages 39-41
- ESPACE RENCONTRES	Pages 42-45
9) COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Page 46
10) ORGANIGRAMME	Page 47
11) GLOSSAIRE	Page 48

La lecture globale que l'on porte sur une année de vie institutionnelle est un exercice souvent fastidieux à réaliser au regard de la multitude des événements, des réflexions, des changements plus ou moins prévisibles qui viennent ponctuer le quotidien d'une association.

Le choix de ce qui est important à retenir, de porter à la connaissance de toutes et de tous relève souvent de débats au sein des équipes où la perception de chacun peut être vécue et interprétée différemment en fonction de nos ressentis, de nos analyses.....

Pour autant, ce travail d'élaboration collectif, nous oblige dans un effort de synthèse, à nous recentrer sur nos missions, où l'objectif à travers des données statistiques, quantitatives, est bien de porter sur l'année passée un regard distancié afin de mieux appréhender celle qui se présente .

Le rapport d'activité 2014 n'a pas échappé à cette règle où la richesse des éléments qu'il contient est à la fois rassurant mais aussi inquiétant.

Rassurant par la qualité des analyses et l'engagement de chacun autour de missions qui nécessitent une grande disponibilité et un véritable sens de l'action éducative. La réactivité des équipes, leur imagination à trouver des solutions face à la complexité de certaines situations sont aussi des facteurs positifs.

Néanmoins, face au contexte économique que nous connaissons, diminution de nos subventions, budget revu à la baisse, suppression de certaines prestations à l'image de la prévention spécialisée, les choix éducatifs peuvent installer nos professionnels dans des situations inhabituelles qui les déroutent et s'avèrent paradoxales pour ne pas dire kafkaïennes.

Quel paradoxe que de constater, d'observer une baisse générale des subventions qui coïncide avec la volonté chaque jour davantage affirmée, d'impliquer le travail social dans des actions collectives et communautaires.

L'action éducative se mesure dans le temps, parfois sur des générations, mais rarement de manière immédiate. Ce temps n'a pas la même temporalité, la même perception du travail éducatif que celui qui s'impose à une gestion financière de plus en plus drastique et contraignante.

C'est dans ce moment là où la créativité, l'énergie de chacun devient alors un atout permettant de garder le cap tout en imaginant d'autres formes d'interventions éducatives.

Ce rapport d'activité 2014 se situe bien dans cette double distorsion entre préservation de notre cœur de métier, de nos valeurs associatives et adaptabilité de nos actions, de nos interventions à un environnement financier, structurel en mouvement perpétuel.

C'est semble t'il, sur ce point de tension que la singularité du comité de protection de l'enfance de l'Yonne s'exprime le mieux, en dégagant de réelles capacités d'innovation, d'adaptabilité.

C'est donc dans cette dynamique que les salariés du CPEY ont accompagné plus de 2 000 jeunes au cours de l'année 2014. Ces accompagnements se sont effectués dans le cadre de mesures en milieu ouvert administratives et judiciaires mais aussi dans le cadre d'actions de prévention et de soutien à la parentalité.

Plus de 1 000 familles ont ainsi bénéficié de nos interventions sur l'ensemble du territoire de l'Yonne.

2014 fût aussi marqué par l'arrêt de l'expérimentation du dispositif « ETAPE».

Cette interruption a été pour l'ensemble des professionnels engagés dans cette aventure un cap difficile à franchir au regard d'un engagement collectif intense et d'un bilan très positif et reconnu par tous.

L'ouverture en novembre 2014 de notre dispositif d'accueil de mineurs isolés a été l'autre moment fort de cette année. Cette nouvelle prestation a été rattachée au service des studios passant ainsi notre capacité d'hébergement de 9 à 16 lits avec une nouvelle implantation sur le secteur du Sénonais par la mise en place d'appartements partagés.

La tenue de notre colloque au mois de novembre 2014 portant sur l'échec scolaire a été un temps particulièrement apprécié où plus de 200 participants ont pu exprimer en commun leur refus de l'échec scolaire et leur volonté de rechercher ensemble des pistes de travail partagées.

Cette rencontre aura été aussi pour ceux et celles qui pouvaient encore en douter, l'occasion de rappeler l'importance d'harmoniser, de cordonner l'ensemble des dispositifs existant dans ce domaine en acceptant l'idée des regards croisés et pourquoi pas une certaine forme d'ingérence éducative.



## Le Comité de protection de l'enfance de l'Yonne



Le Comité de Protection de l'Enfance de l'Yonne (CPEY) est une Association à but non lucratif créée le 8 juillet 1954.

### Champ d'intervention de l'association

Son champ d'intervention est celui de la Protection de l'Enfance.

L'association est conventionnée avec le Conseil général de l'Yonne (article L. 311-1 du code de l'action sociale et des familles) et habilitée par le ministère de la justice dans le cadre de l'assistance éducative pour intervenir « lorsque la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur sont en danger » (articles 375 à 375-8 du Code Civil et 1181 à 1200 du Nouveau Code de Procédure Civile). Certains services sont également habilités pour conduire une prise en charge éducative auprès de jeunes relevant de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Elle gère neuf services, exerce une action éducative sur près de 1 200 enfants, adolescents et jeunes majeurs et emploie 100 salariés, principalement des travailleurs sociaux (éducateurs, assistants sociaux, psychologues...).

Son budget approche 6M d'euros. Elle est financée par le Conseil général de l'Yonne ( près de 90%) et par la protection judiciaire de la jeunesse (10%).

### Historique

Les premières interventions du CPEY se sont réalisées dans le cadre de sa mission d'investigation sociale pour permettre au magistrat en charge de la famille de vérifier la situation de danger dans laquelle les enfants pouvaient se trouver au domicile de leurs parents et de savoir quelles aides pouvaient leur être apportées.

Cette mission a été complétée en 1969 par la création d'un service d'action éducative venant apporter un soutien éducatif aux familles pour lesquelles avait été diagnostiqué un danger.

En 1974 l'association a pris la gestion d'un établissement à caractère social pour jeunes filles jusque là géré par une congrégation religieuse, le Foyer Leclerc de Fourolles. Le foyer a été fermé en juillet 2007.

En 1981, ont été engagées des actions de prévention spécialisée dans les quartiers de Sens, puis Auxerre et Migennes.

En juin 1995, le préfet de l'Yonne et le Président du Conseil Général de l'Yonne ont confié par convention au CPEY la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté.

Depuis 2007 et la loi réformant la protection de l'enfance se sont développés de nouveaux services (Services d'intervention continue en milieu ouvert (SICMO), centres de jour, visites médiatisées, réparations pénales, espaces rencontres), destinés à mieux répondre à l'évolution des besoins des jeunes et des familles.

## Les services gérés aujourd'hui par le CPEY :

Le CPEY intervient sur tout le territoire de l'Yonne, avec des antennes selon les services à Sens, Migennes, Auxerre, Tonnerre, Toucy et Avallon.

Il gère :

Un **service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO)** habilité pour une activité d'environ 630 mineurs (mesures ordonnées par les juges pour enfants).

Un **service d'intervention continue en milieu ouvert (SICMO)** pour 81 jeunes (mesures pouvant être décidées par les services du conseil général ou ordonnées par les juges pour enfants).

Des **studios** pour accueillir, soit à la demande du Conseil Général, soit à la demande des juges pour enfants, 9 jeunes majeurs.

Un **service d'investigations éducatives** assurant des mesures judiciaires d'investigation éducative à la demande des juges pour enfants.

Un **service de prévention spécialisée** qui mène des actions individuelles et collectives « dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale » ; ce service est financé partiellement par les communes où il est implanté ( Sens, Migennes et Auxerre).

Deux **centres de jour**, l'un à Auxerre, l'autre à Toucy qui accueillent pendant la journée des mineurs de plus de 11 ans en situation « de décrochage scolaire ».

Un **service de visites médiatisées** pour permettre les rencontres entre parents et enfants placés, à la demande du Conseil Général lorsque les visites ne peuvent pas s'effectuer sans une tierce personne.

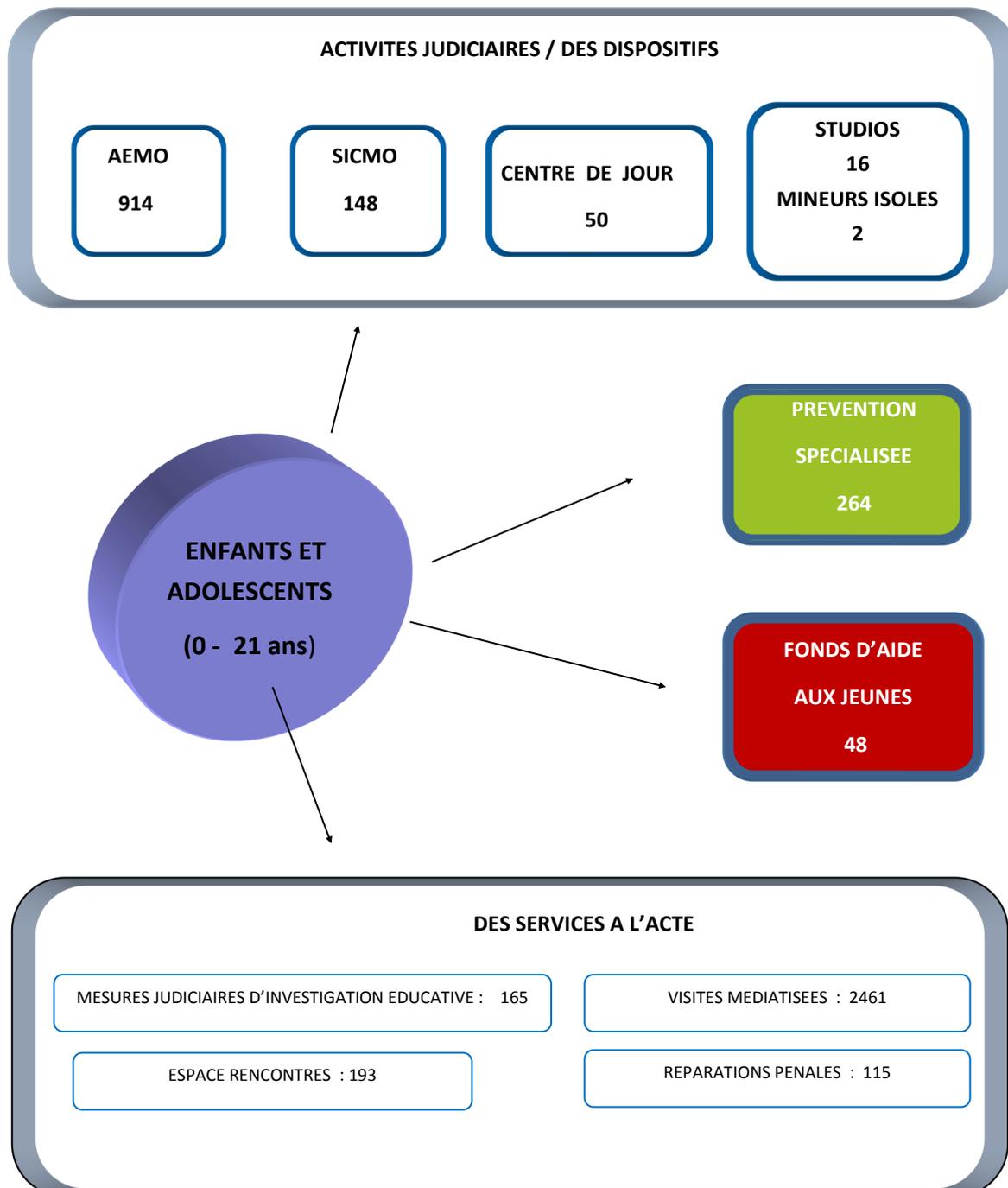
Un **service espace rencontre** où les enfants peuvent rencontrer leur père ou leur mère par décision du juge aux affaires familiales.

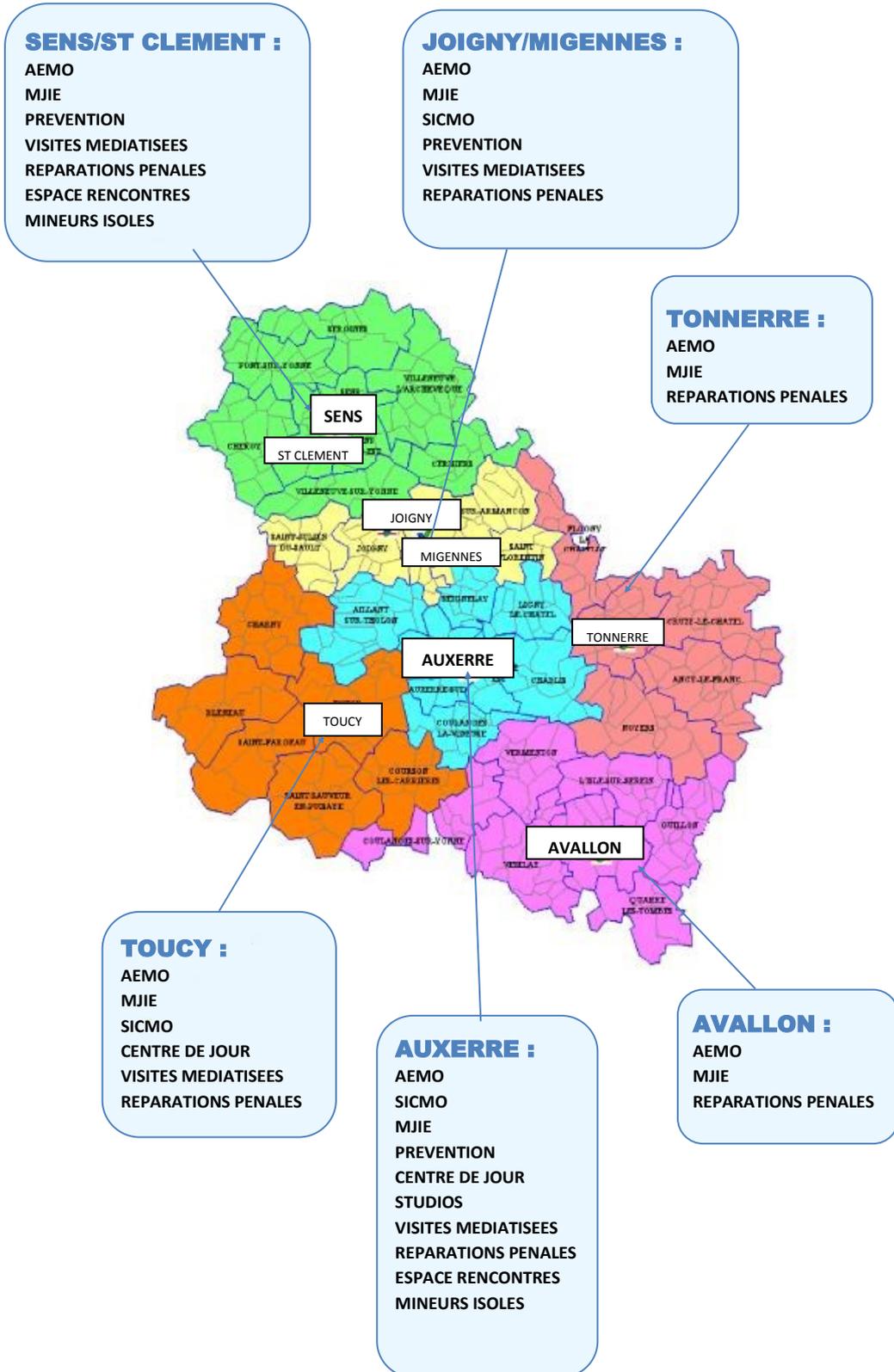
Un **service de réparations pénales** qui exerce des mesures de réparations pénales sur décision du procureur de la République pour des primo délinquants.

Un **service de mineurs isolés** rattaché aux studios avec une capacité globale de 16 lits et une nouvelle implantation sur le secteur du Sénonais par la mise en place d'appartements partagés.

## NOTRE MISSION :

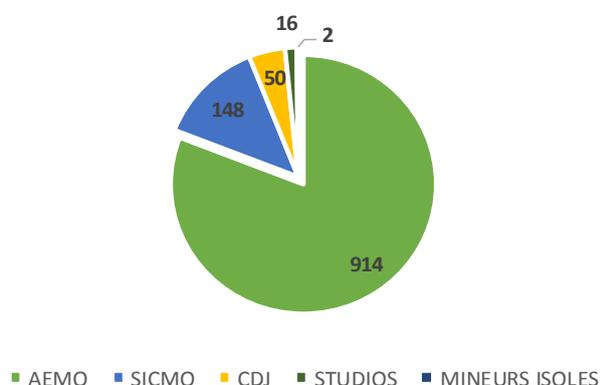
- ◆ Protection de l'enfance en danger et en difficultés.
- ◆ Mise en place des dispositifs fondés sur la prévention administrative ou judiciaire.





## NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNES

### INTERVENTIONS EN MILIEU OUVERT



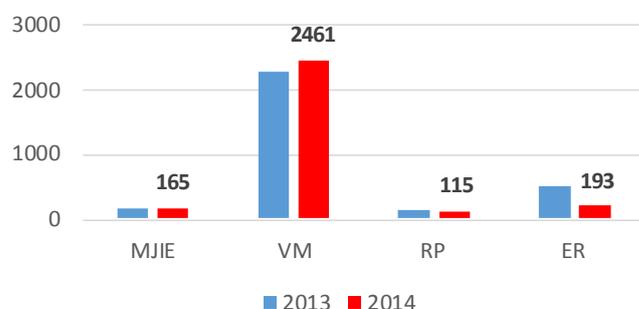
Cette année les services de milieux ouverts sont intervenus auprès de plus de 1 130 jeunes soit une augmentation de plus de 7 % comparativement à l'année précédente.

Au delà de la suractivité enregistrée sur le service de l'AEMO et des SICMO qui explique ce différentiel, il apparaît aussi que les durées de prise en charge sont aujourd'hui en baisse au regard des années précédentes.

L'activité des services à l'acte est quasiment identique à l'année 2013 à l'exception du service des visites médiatisées qui a enregistré une augmentation de plus 7% comparativement à 2014.

L'explication de ce différentiel repose sur le fait que ce service a réalisé en totalité son activité, voire même au-delà, à la différence des exercices précédents.

### SERVICES A L'ACTE



### PREVENTION

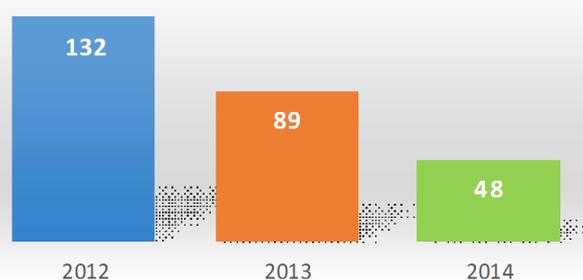


La baisse de l'activité de la prévention au regard des années précédentes coïncide avec la perte de 3 postes, 2 sur le sénonais et 1 sur le Migiennois.

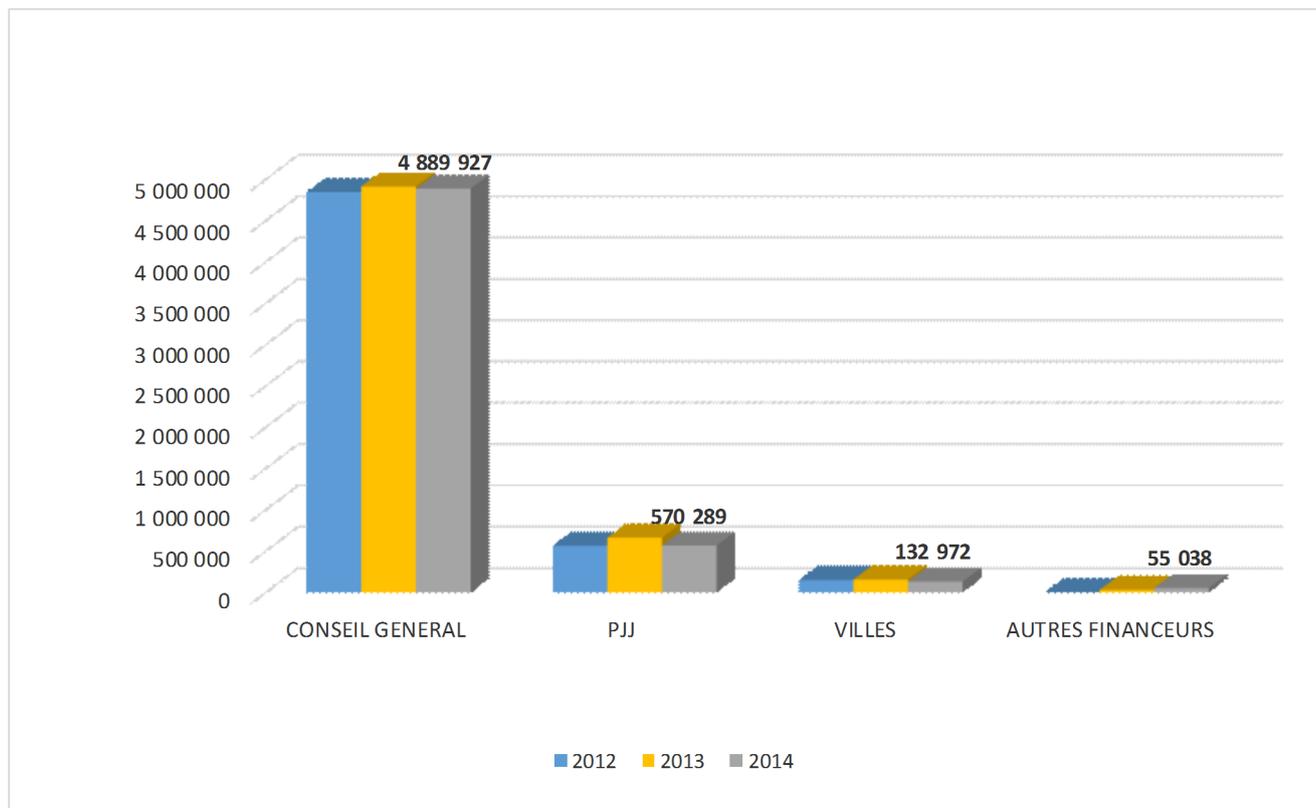
Nous pouvons toutefois constater que l'activité de la prévention a été soutenue malgré cette perte de moyens. Ce service est intervenu auprès de 264 jeunes.

Le nombre de dossiers FAJ mis en paiement par le Conseil Général a fortement diminué en 2013 et 2014. Les dossiers traités sont passés de 132 en 2012 à 48 en 2014. Le Conseil Général ne consulte pas le CPEY sur les modalités d'attribution des aides dans le cadre du FAJ. Le service insertion du Conseil Général est informé chaque année des résultats d'activité et du montant disponible de la subvention dédiée au fonds d'aide aux jeunes. Il dispose donc d'éléments comptables actualisés lui permettant d'orienter son activité pour l'année suivante.

### FONDS D'AIDE AUX JEUNES



## FINANCEMENT BUDGET GLOBAL : 5 648 226 EUROS



	2012	2013	2014
CONSEIL GENERAL	4 850 068	4 915 861	4 889 927
PJJ	569 153	665 423	570 289
VILLES	151 298	158 187	132 972
AUTRES FINANCEURS	2 447	32 348	55 038

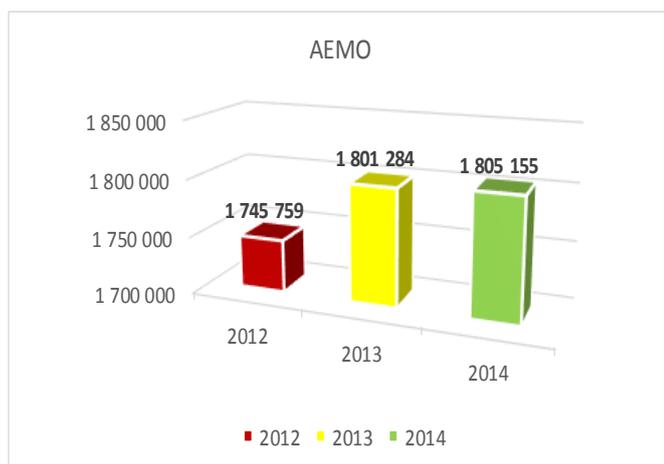
Le budget du CPEY repose sur un financeur principal qui est le Conseil Départemental de l'Yonne à hauteur de 86.4%. La Protection Judiciaire de la Jeunesse représente 10.6% de nos financeurs. Les villes représentent 2.5%. Les autres financeurs (CAF, Cour d'Appel de Paris,.....) représentent 0.5 %.

Globalement le budget du CPEY a baissé de 123 593 euros comparativement à l'exercice 2013.

L'explication repose sur une baisse du budget de la prévention au regard de la fermeture de 3 postes et sur une diminution de notre activité concernant les mesures de Réparation Pénales.

## FINANCEMENT UNIQUE

### PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL



Ces services sont financés exclusivement par le Conseil départemental de l'Yonne.

Le financement est quasiment identique à celui de 2013.

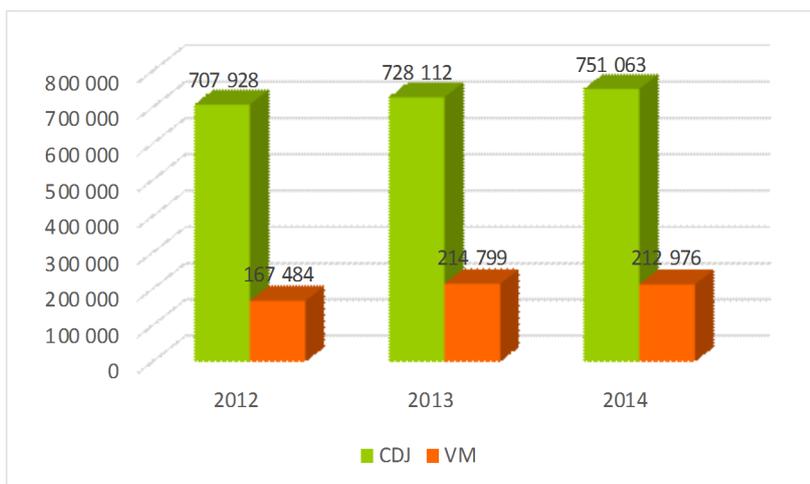
La variation est essentiellement imputable au groupe 2 concernant la masse salariale.

A la différence des services présentés ci-dessus, le centre de jour et les visites médiatisées peuvent être financés par d'autres partenaires.

Dans le cadre des visites médiatisées nous effectuons des vacations pour les Conseils départementaux voisins.

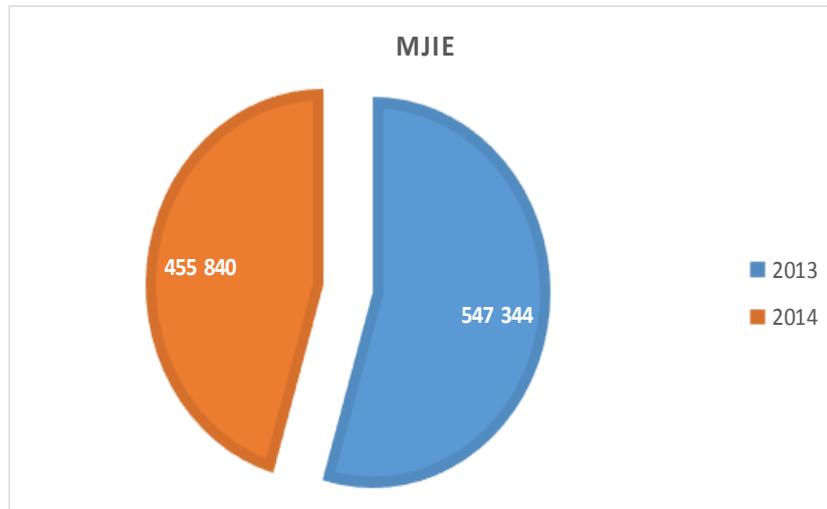
Le centre est quant à lui habilité à accueillir des jeunes orientés par la PJJ.

Néanmoins dans une très large majorité le financement de ces deux services repose sur le Conseil départemental de l'Yonne.



FINANCEMENT UNIQUE

PAR LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

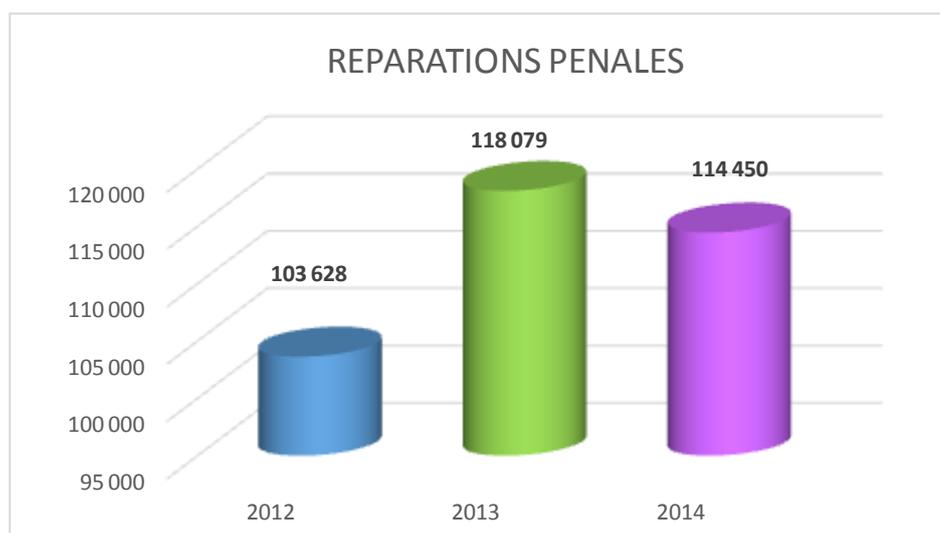


Les services Investigation et Réparations Pénale sont exclusivement financés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

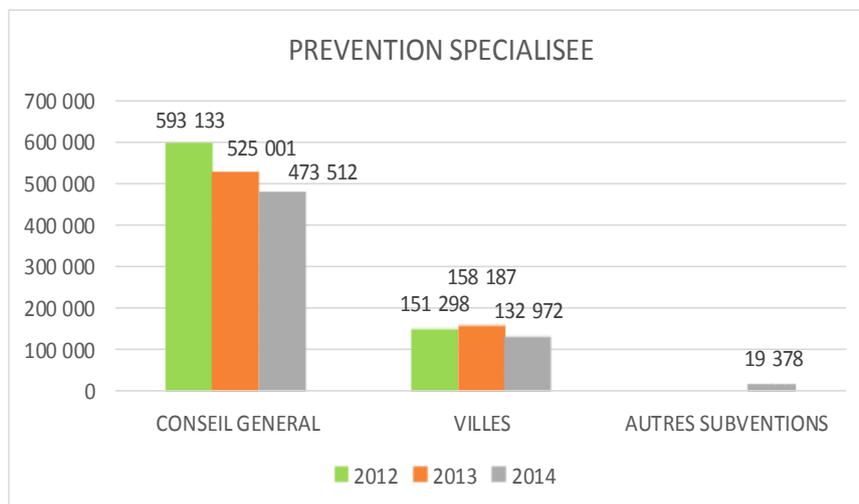
A la lecture de ces deux tableaux, nous constatons une baisse sensible des budgets en 2014.

Dans le premier cas (MJIE) l'explication du différentiel entre l'exercice 2013 et 2014 repose sur la régularisation des encours antérieurs.

Dans le second tableau, le différentiel correspond à une diminution de l'activité sur 2014 où nous sommes passés à 119 actes.



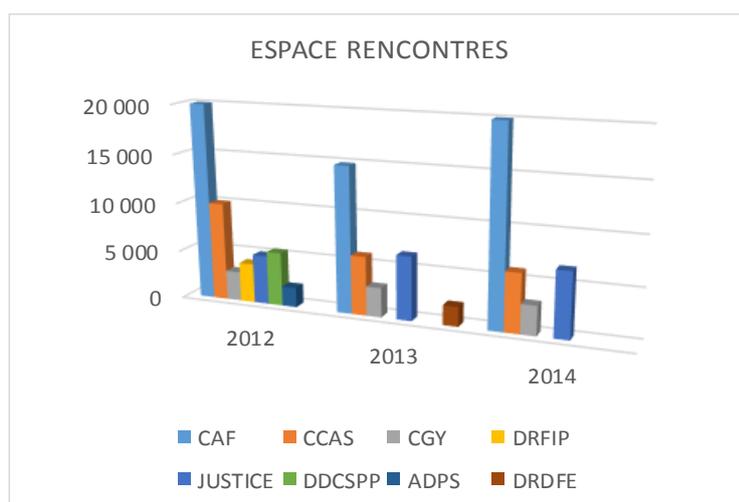
## FINANCEMENTS MULTIPLES



Le service de la Prévention Spécialisée est financé en grande partie par le Conseil départemental de l'Yonne et à une moindre échelle par les communes de Sens, Auxerre et Migennes.

A ce financement, il convient de rajouter des subventions essentiellement d'appel à projet concernant en partie les chantiers jeunes et les chantiers éducatifs.

L'ensemble du budget de la Prévention est depuis 3 ans en baisse constante liée en grande partie à la diminution de moyens se traduisant par la suppression de poste éducatif.



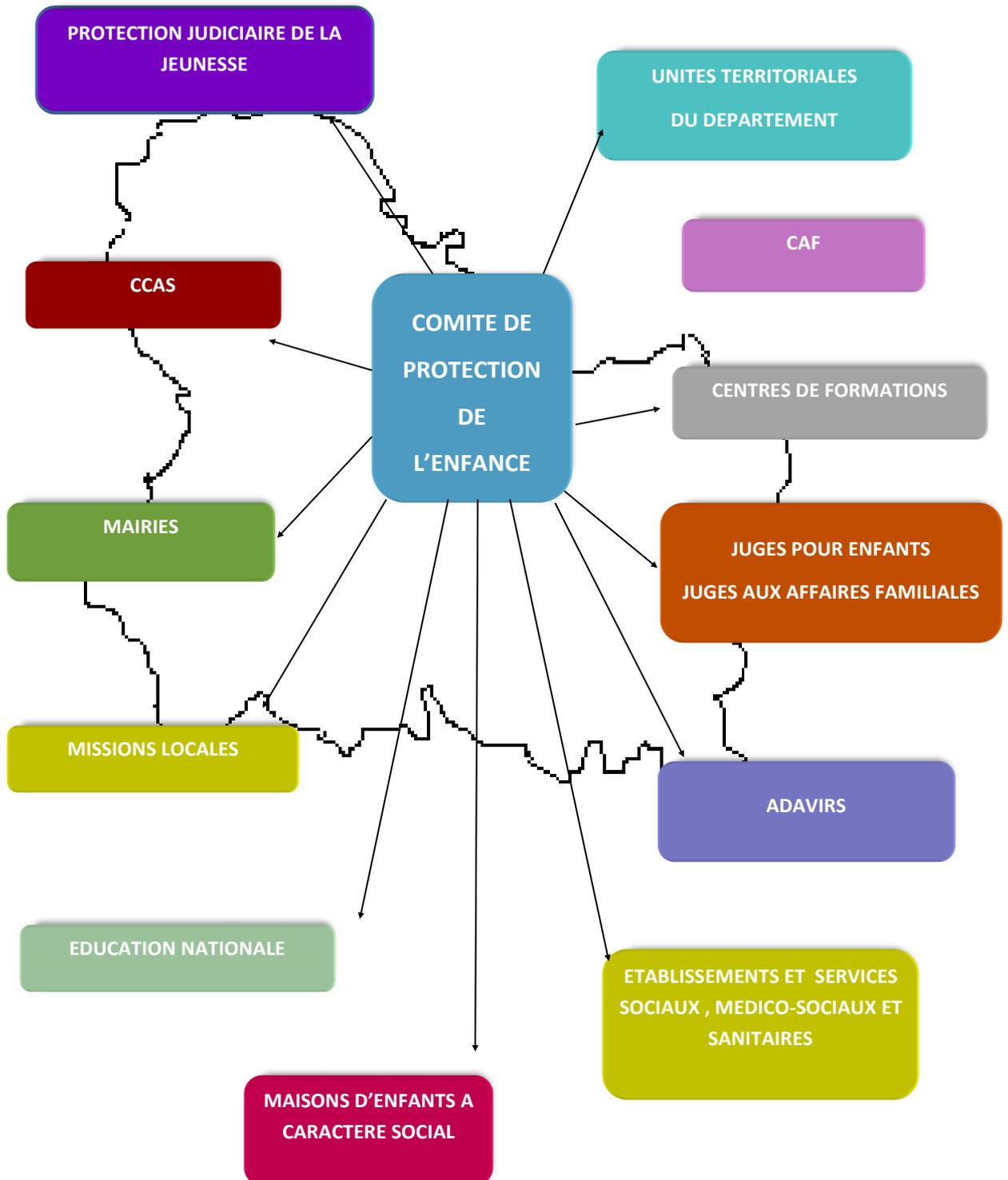
	2012	2013	2014
CAF	20 000	14 848	20 000
CCAS	10 000	6 000	6 000
CGY	3 000	3 000	3 000
DRFIP	4 000		
JUSTICE	5 000	6 500	6 660
DDCSPP	5 458		
ADPS	2 000		
DRDFE		2 000	
<b>TOTAL</b>	<b>49 458</b>	<b>32 348</b>	<b>35 660</b>

Le montage budgétaire de l' 'Espace Rencontres est sans aucun doute le plus compliqué à réaliser et repose sur une multitude de demandes de subventions.

Le montant de ces dernières est généralement connu en cours d'exercice et peut varier sans que l'on puisse prévoir cette variation.

Nous remarquons depuis la création de l' 'Espace Rencontres, que les subventions n'ont cessé de diminuer au point d'installer ce service dans un fonctionnement précaire et incertain.

LE CPEY AU CARREFOUR DU PARTENARIAT



L'exercice 2014 a été positif. Nous notons une montée de la liste d'attente depuis l'été, celle-ci a atteint 83 mineurs en décembre.

La mesure d'AEMO est une des premières mesures de protection de l'enfance judiciaire que peut prendre un magistrat dans l'intérêt de l'enfant.

Les équipes travaillent avec les familles dans le paradoxe de l'aide contrainte et malgré tout, leur expertise et leurs qualités relationnelles amènent bien souvent à ce qu'une main levée de la mesure soit prononcée, ce malgré un contexte social fort dégradé, une précarité accentuée pouvant porter préjudice aux enfants.

En ces temps de création de nouveaux services dédiés à l'enfance en danger sur tout le territoire, il est bon de souligner que les partenaires s'appuient très souvent sur l'expertise éducative des professionnels du service pour lesquels ce type d'accompagnement de proximité reste une conviction.

Pourtant, des signes de fatigue et d'usure apparaissent aujourd'hui chez certains professionnels, ce qui nous amènent à rester vigilants, à re-questionner sans cesse nos pratiques, nos outils, pour tendre vers l'efficience.

Ainsi, plusieurs projets, dont trois ateliers ont été entrepris cette année au sein du service :

- Le travail en partenariat : témoignant du besoin des professionnels de travailler autrement sur le territoire, comment le rendre plus efficient ?
- Nous travaillons à construire un référentiel des éléments de danger encouru par l'enfant, et enfin, réfléchissons à améliorer nos tableaux de bord pour établir le profil des enfants suivis et les problématiques rencontrées. Ce travail est étroitement lié à notre participation à un groupe de recherches mené par le CNAEMO.

Tout ceci traduit la permanente évolution de nos pratiques au regard de l'évolution des problématiques du public.

S'agissant des mouvements de personnels, un licenciement pour faute grave d'un éducateur au printemps 2014 a causé nombre de désagréments auprès de certaines familles et a nécessité pour l'équipe du secteur sud de retrouver une dynamique positive.

Afin de mieux prendre en compte les besoins des territoires, l'Antenne de Migennes a migré sur Joigny à l'automne et nous avons opté pour une location d'un bureau au Sémaphore de Tonnerre depuis la même période.

L'appartement loué à Domanys devenait trop grand et plus couteux alors qu'une seule professionnelle est basée sur le Tonnerrois.

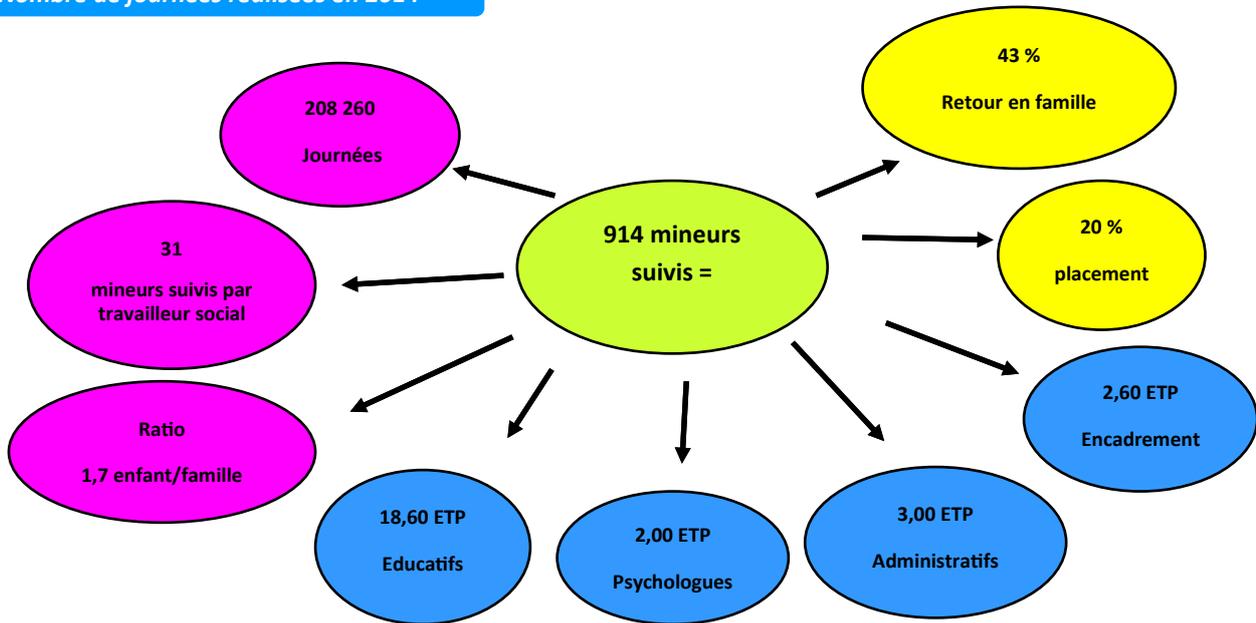
Les recherches pour changer de local l'antenne de Sens viennent d'aboutir récemment.

Pour mieux répondre aux familles en terme de confort et confidentialité, nous prospectons toujours pour déménager l'antenne d'Avallon dans un local plus spacieux et excentré de l'Avenue de la République.

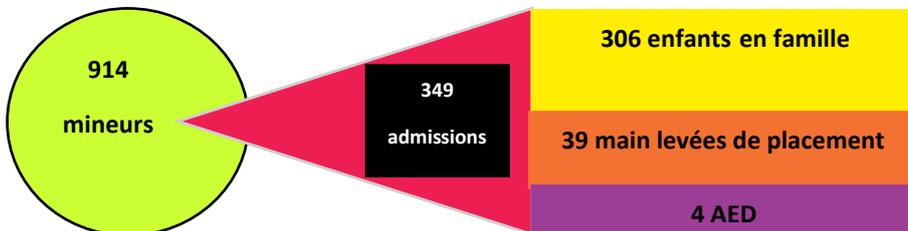
**Nos objectifs 2015 :**

- poursuivre le travail mené pour uniformiser les fonctionnements des deux secteurs, pour renforcer le sentiment d'appartenance à une équipe, à un service. Pour ce faire, il s'agit de travailler autour d'un management de proximité impulsé par les chefs de service.
- Réfléchir aux perspectives de l'AEMO, en lien avec les problématiques et profils repérés
- Mener à bien les trois ateliers débutés, les déménagements de Sens et Avallon.
- Veiller aux conditions d'exercice et aux risques d'usure professionnelle.

## Nombre de journées réalisées en 2014



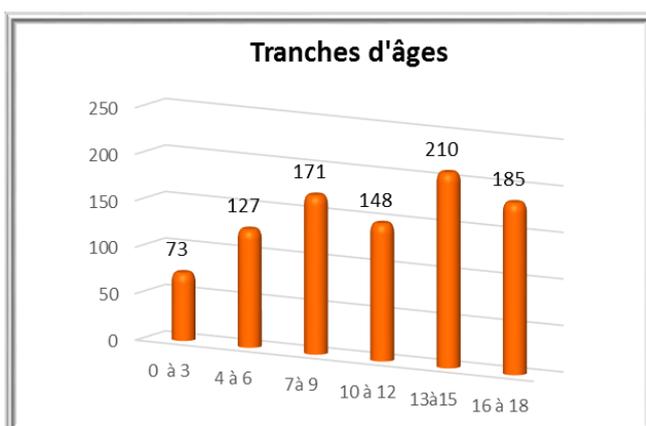
## Nombre de jeunes suivis en 2014



Majoritairement les enfants vivent au domicile familial lors de l'ouverture de l'AEMO, 11% viennent d'être restitués après un placement.

Nous veillerons à étudier le parcours qui a précédé la saisine judiciaire.

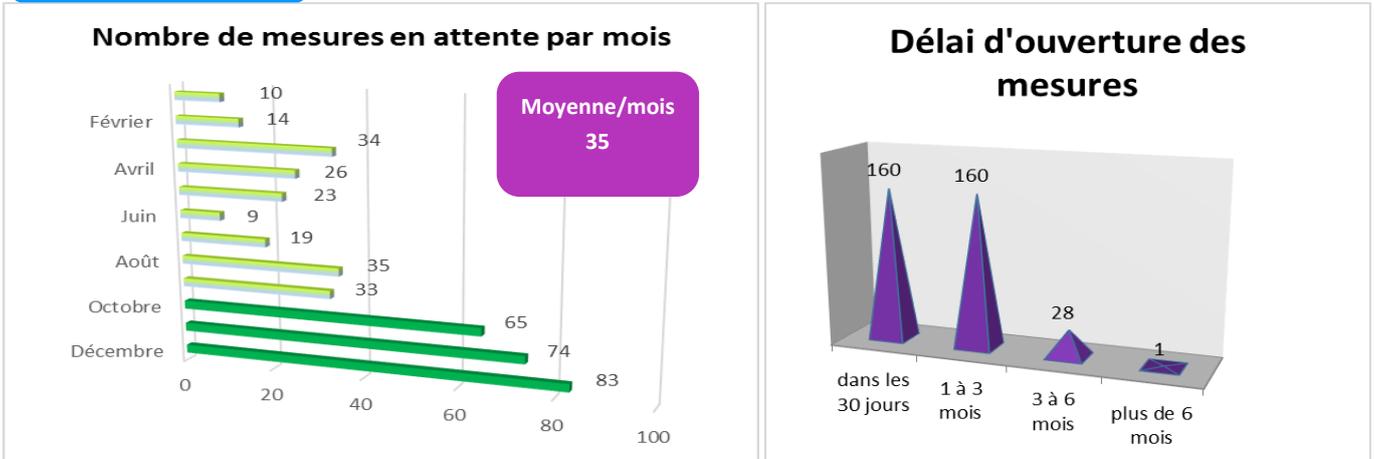
## Tranches d'âges



Les 10-18 ans représentent, en tranches d'âges, 60% des mesures prises en charge en 2014, avec nombres de jeunes adolescent(es) déscolarisé(es), renforçant notre travail de partenariat avec les structures offrant un accompagnement autour de cette problématique.

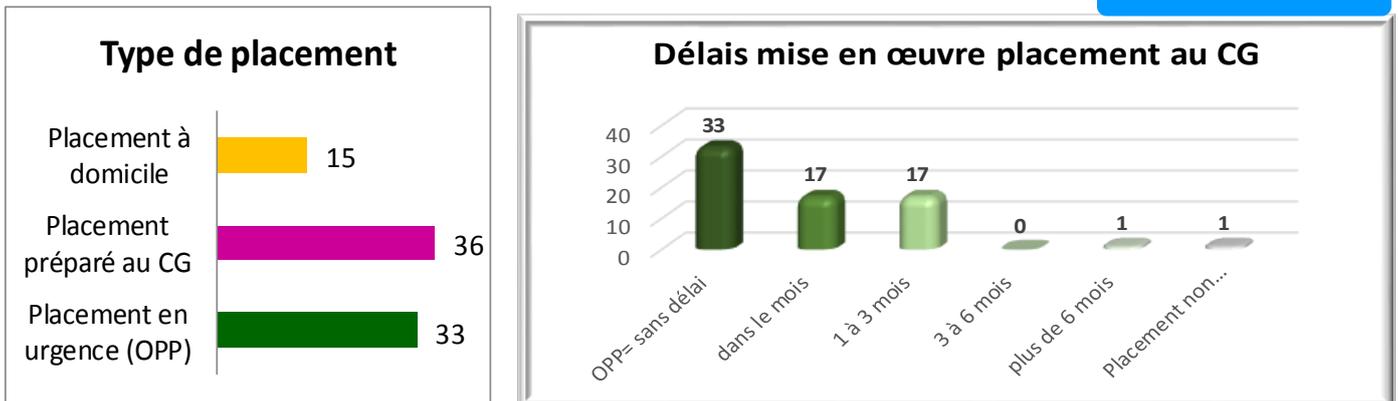
La création de nouveaux services sur le territoire Icaunais, dédiés à l'accompagnement intensif de familles avec de jeunes enfants (0-6 ans) peut expliquer que nous soyons moins sollicités sur cette tranche d'âge.

## Délai d'ouverture



Les délais de prises en charge ont été rapides au cours de l'année 2014, avec cependant un net fléchissement à compter du 4<sup>ème</sup> trimestre (arrivée de 3 nouveaux magistrats) et une montée en charge progressive en fin d'année.

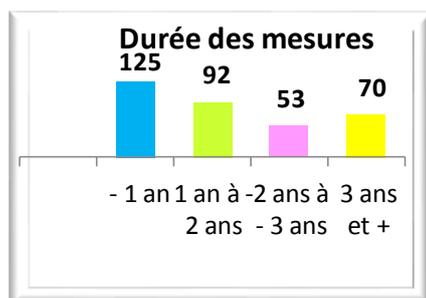
## Placements



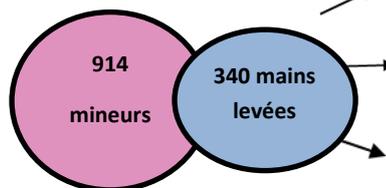
Nombreuses sont les mesures d'AEMO pour lesquelles la question d'un accompagnement plus intensif s'est posée, avant même notre intervention, faute de place en SICMO par exemple.

Seules les OPP donnent lieu à une mise en œuvre immédiate. Pour le reste, nous sommes parfois confrontés à un délai variant entre quelques jours et plusieurs mois, pendant lesquels nous continuons d'intervenir au domicile en faveur des enfants et ce malgré notre demande de placement.

## Durée



## Perspectives



- 149—retour en famille
- 69—placement CG
- 41—dessaisissement
- 37—majorité
- 15—SICMO
- 15—placement domicile
- 3—ETAPE
- 3—accueil provisoire
- 2—TDC sans AEMO
- 2—CDJ
- 2—AED
- 1—placement pénal
- 1—incarcération

### Commentaires:

43% des mains levées conduisent à un arrêt complet de l'accompagnement, la situation de la famille étant stabilisée.

Le recours au placement y compris à domicile concerne encore près de 24% des mineurs sortis.

Sur 340 mains levées, près d'un tiers auront duré moins d'une année. Ces délais d'accompagnement raccourcis multiplient les démarches de mise en œuvre (premier rendez-vous, DIPEC, synthèses).

### Migennes

Cette équipe a vécu les aléas du service ETAPE et sa fermeture définitive en juin 2014.

L'équipe s'est étoffée du même coup de deux éducatrices, portant l'équipe à six éducateurs.

L'équipe est davantage posée, la confiance est rétablie, l'information circule davantage. Avec le hiérarchique le lien est plus solide. Il n'existe plus de fonctionnement clanique, l'équipe est sur une autre dynamique.

Les problématiques des familles semblent plus complexes, l'équipe éducative est confrontée à une prise en charge de la famille plus globale qu'auparavant. Les prises en charge sont plus longues, d'où un nombre de sorties réduit. Pour finir, l'investissement de toute l'équipe a permis la réalisation d'une évaluation interne réussie et porteuse de sens pour l'avenir.

### Auxerre

La disparition du service de l'Etape a « éclaboussé » un peu tout le monde. A la fin du printemps sont apparues quelques tensions et crispations en lien avec les incertitudes liées à la décision finale qui se faisait attendre.

La première journée d'étude organisée par le CPEY a été très positive, tant auprès des professionnels de l'association que des partenaires. Elle donne un nouvel élan à l'association.

Le projet de déménagement du SICMO d'Auxerre participe à un changement de cycle. Le fait qu'il permette que s'associe le service des studios à cette nouvelle installation est vécu comme positif.

La situation du service de prévention, dont la disparition est annoncée, nous touche, tant pour l'association que pour les familles et quartiers concernés. Cette décision a une incidence sur l'ensemble du personnel.

Le séjour vacances avec des familles a été renouvelé cette année ; cinq familles en ont bénéficié. Le projet concerne des usagers habitant sur les trois secteurs du service. Cette expérience en direction de familles qui n'ont pas la possibilité habituellement de partir (moyens financiers, manque d'autonomie, ...) est un outil différent permettant d'aborder autrement les difficultés du quotidien. Il permet en outre aux professionnels des trois antennes de se rapprocher. Il est vivement souhaité que cette activité s'inscrive durablement comme l'un des outils SICMO.

### Toucy

L'équipe de Toucy a subi beaucoup d'incertitudes, notamment concernant la perspective d'un quatrième poste qui finalement a été abandonnée. Cette équipe, de taille réduite, subit plus qu'ailleurs les aléas liés à des absences (congés maladie et maternité pour cette année) quant à son organisation quotidienne. L'arrivée éventuelle d'un quatrième éducateur permettait d'envisager une autre dynamique.

Les professionnels de Toucy ont du mal à comprendre que ce secteur ne soit pas repéré comme prioritaire en terme de besoins alors que leur perception du terrain, les témoignages qu'ils reçoivent, par exemple d'enseignants, montre que la Puisaye Forterre est un secteur qui se paupérise, avec une population (discrète) qui s'isole dans ses difficultés.

L'état des situations relevant de ce secteur est perçu comme plus dégradé que l'année précédente : les problématiques traitées sont très lourdes, des familles se trouvent démunies face à des besoins basiques récurrents, tels qu'alimentaires. Les moyens de transports dont disposeraient ces personnes sont inexistant, plusieurs familles n'ont pas de permis de conduire, ou un véhicule en trop mauvais état pour circuler, ou encore pas de moyens financiers suffisants pour payer du carburant.

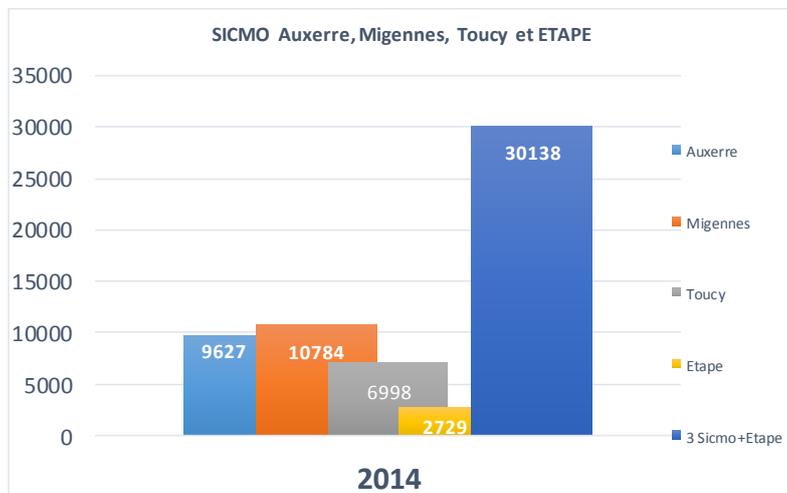
Les professionnels ont l'impression de ne pas pouvoir se « poser », face à ces besoins multiples, qui leur donnent le sentiment de « seulement » pallier les difficultés, sans pour autant entrer dans le domaine de l'éducatif. Il faut pour cela beaucoup de temps.

Les interventions pluridisciplinaires sont nécessaires, de même qu'une proximité avec les partenaires.

L'évaluation interne, vécue comme un exercice enrichissant, et porteur de perspectives, a aussi pris beaucoup de temps et d'énergie. En lien avec celle-ci, les projets de service sont retravaillés.

# SERVICE D'INTERVENTION CONTINUE EN MILIEU OUVERT - SICMO et ETAPE

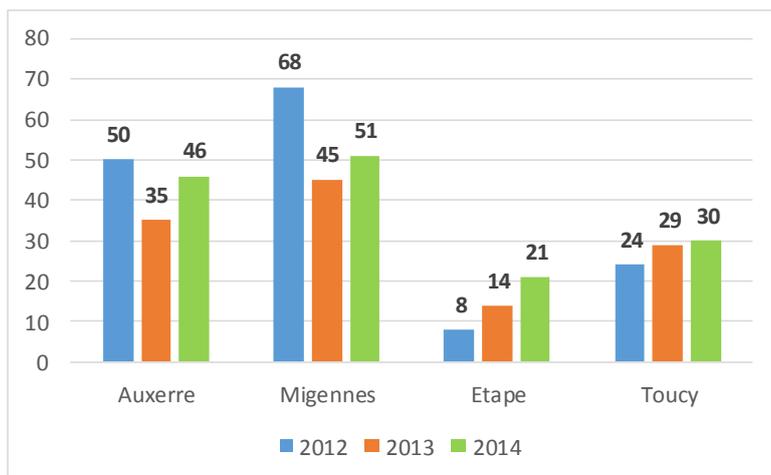
## Nombre de journées réalisées en 2014



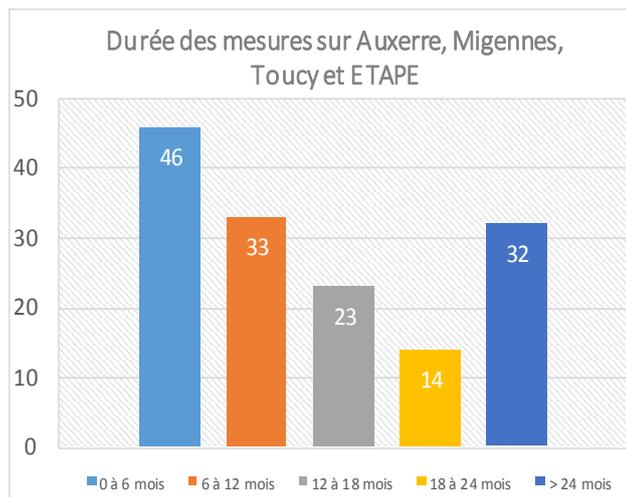
Nous observons sur ce graphique une augmentation du nombre de journées sur Migennes qui s'explique par l'arrêt du service ETAPE, les mesures du service ont été intégrées aux mesures SICMO de Migennes, d'où un nombre un peu plus élevé de mesures.

## Nombre de jeune suivis depuis 3 ans

Le nombre de jeunes suivis est assez élevé, nous observons le même phénomène que sur le nombre de journées.



## Durée des mesures en 2014

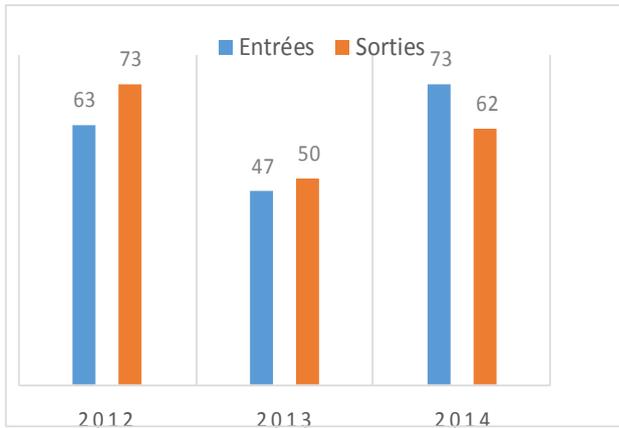


Sur ce graphique, il est à noter que la durée des mesures s'allonge depuis quelques années, 32 mesures sont supérieures en durée à 24 mois.

La complexité des prises en charge nous contraint à prolonger certaines mesures.

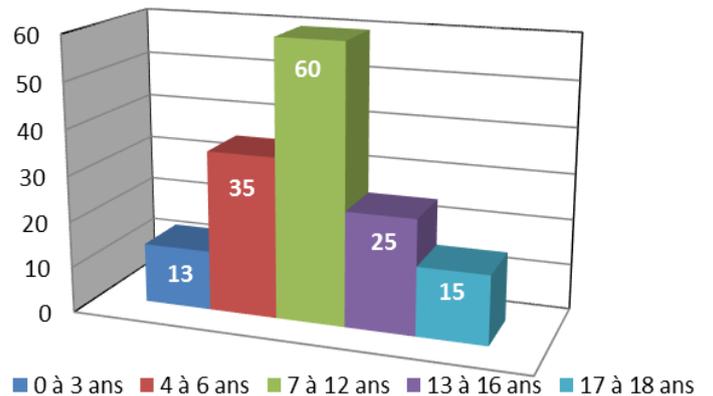
# SERVICE D'INTERVENTION CONTINUE EN MILIEU OUVERT - SICMO et ETAPE

## Entrées et sorties sur 3 ans



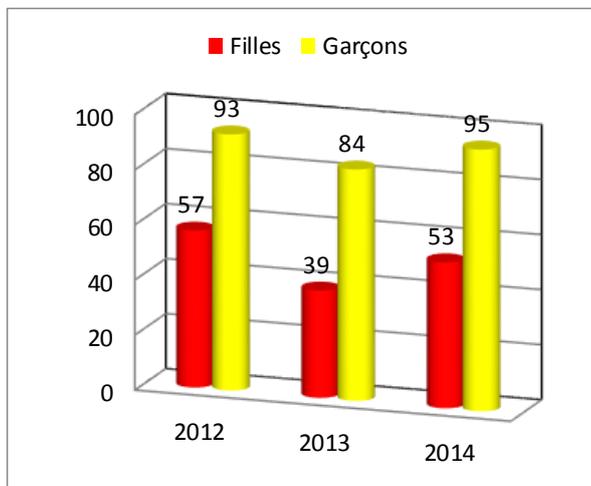
Le nombre d'entrée est supérieur au nombre de sortie, ce chiffre doit être analysé avec précaution car depuis la création du SICMO, le mouvement était inverse, cela peut s'expliquer par les mesures ETAPE qui ont intégré le SICMO.

## Tranche d'âge des jeunes en 2014

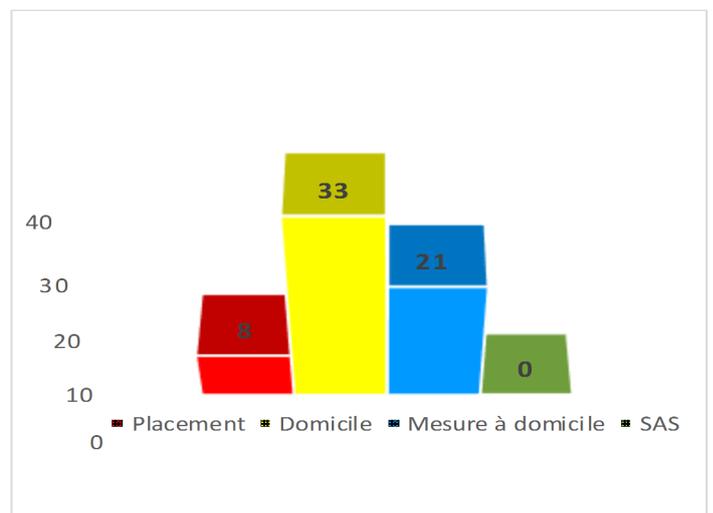


La tranche 4/12 ans est en perpétuelle augmentation depuis trois ans, cela diffère du projet initial, mais nous place davantage dans un rôle de prévention ce qui est un point fort du service dans sa mission d'accompagnement de suivi des familles.

## Répartition par sexes sur 3 ans



## Issue au terme de la mesure en 2014



La tendance est toujours la même, davantage de garçons sont accueillis sur le service. Peu d'éléments d'explications.

Seul point important : le nombre de fin de mesure avec une mesure à domicile qui augmente. L'AEMO est souvent sollicitée afin de garantir le cadre judiciaire après une mesure SICMO.

2014 a été une année particulièrement « mouvementée » en raison d'un turn-over conséquent des travailleurs sociaux. Les 3,61 postes autorisés au budget ont connu 8 occupants différents.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, 74 mesures étaient en cours auxquelles se sont ajoutées les 175 prescriptions des magistrats durant l'année (25 % du cabinet n°1, 48 % du cabinet n°2, 27 % du cabinet n°3).

Cet approvisionnement a été particulièrement important entre les mois de juin et septembre (87 mesures en 4 mois), période qui a correspondu au départ des 3 Juges des Enfants et à l'arrivée de leurs successeurs.

Au fil des mois, la liste d'attente s'est donc étoffée pour connaître un pic en octobre (57 mesures en attente).

En 2014, le service a achevé un travail de réflexion entamé en 2013 avec l'accompagnement d'un psychosociologue.

Un audit mené par la PJJ a eu lieu sur site les 25, 26 et 27 novembre.

En dépit de tous ces événements particulièrement chronophages, et grâce au travail de l'équipe, les 165 actes inscrits au Budget Prévisionnel ont été réalisés et facturés.

Ces 165 actes ont touché 77 familles, soit une moyenne de 2,14 mineurs par famille.

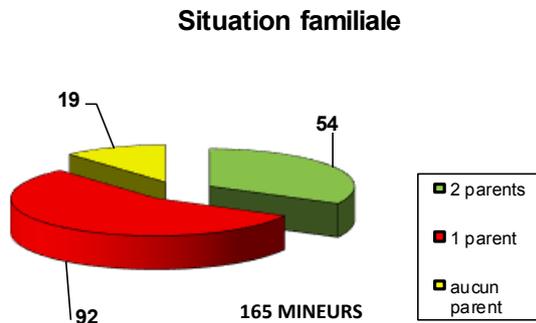
Dans le cadre de leurs missions, les professionnels ont constaté un nombre très important de mineurs confrontés à des conflits parentaux, que les parents soient ou non séparés. Les enfants deviennent alors les otages et les enjeux de ces conflits.

Les préconisations proposées aux Magistrats ont souvent été des mesures d'AEMO afin de médiatiser les relations intrafamiliales.

Nous avons également noté une recrudescence de violences sur mineurs commises par des parents dépassés, sur fond de graves défaillances éducatives.



## Situation familiale des mineurs : auprès de qui vivent



Comme en 2013, la situation familiale des mineurs est stable, soit une majorité qui vit auprès d'un seul parent (56 %).

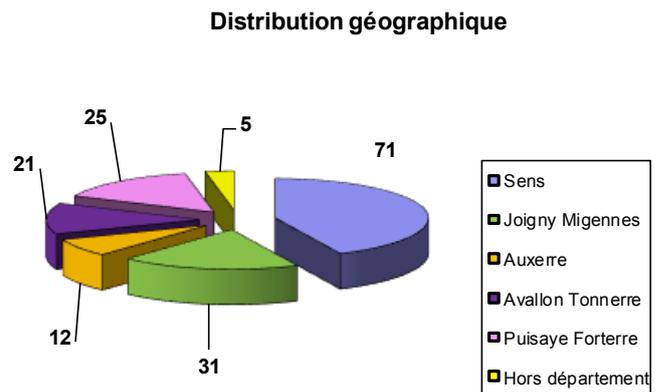
Cet éclatement des cellules familiales, occasionne pour les professionnels une multiplicité d'interventions et de déplacements.

L'implantation géographique des mineurs est également comparable à 2013 en ce qui concerne Sens, Joigny et Migennes.

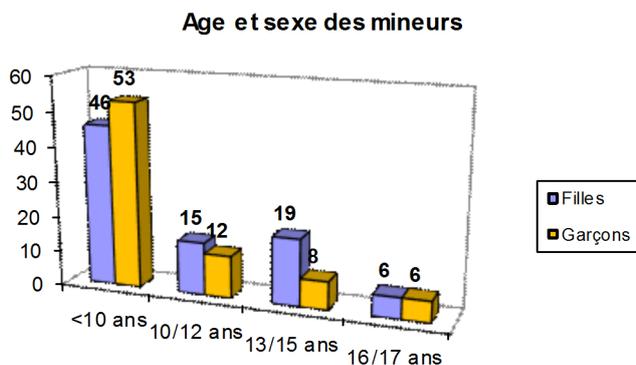
En revanche nous sommes moins intervenus dans l'Auxerrois (7 % en 2014 contre 22 % en 2013) mais davantage dans la région de Tonnerre-Avallon (13 % en 2014 contre 4 % en 2013) ainsi qu'en Puisaye-Forterre (15 % en 2014 contre 4 % en 2013).

Sur ces territoires, les problématiques sont différentes.

## Situation géographique des mineurs : où vivent-ils ?



## Tranche d'âge et sexe des mineurs

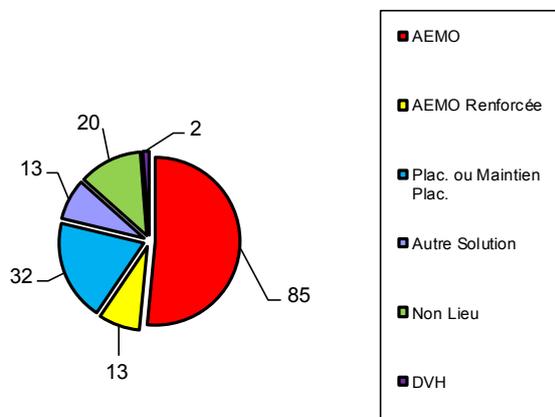


Comparativement à 2013, l'âge des mineurs concernés a peu varié, hormis une légère augmentation des jeunes de 16/18 ans (7 % en 2014 contre 3 % en 2013).

Nous rencontrons toujours autant de filles que de garçons, majoritairement âgés de moins de 12 ans.

# MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE—MJIE

## Préconisations en fin de mesure



En fin de mesure, une mesure d'AEMO est préconisée pour la moitié des mineurs.

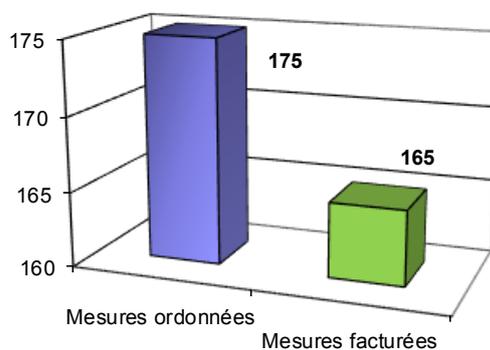
Pour un nombre important de jeunes (32 %), une mesure de placement ou le maintien du placement ont été des orientations soumises aux magistrats.

Les préconisations de non-lieu ne concernent que 12 % des jeunes. Ces chiffres montrent que nous rencontrons des situations familiales très dégradées, où le judiciaire a sa place.

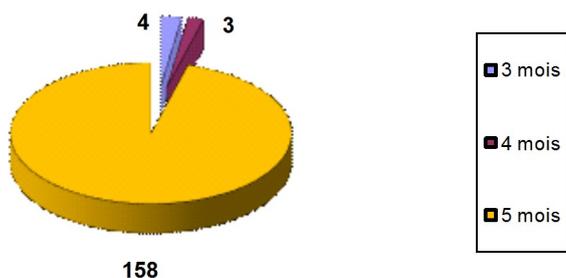
## Approvisionnement

Depuis leur création, les Magistrats se sont bien appropriés les MJIE.

En 2014, 175 missions nous ont été confiées pour une capacité annuelle de 165.



## Durée des mesures



96 % des mesures ont connu une durée de 5 mois.

Toutefois, les délais d'exécution n'ont pas toujours été respectés en raison du turn-over des travailleurs sociaux.

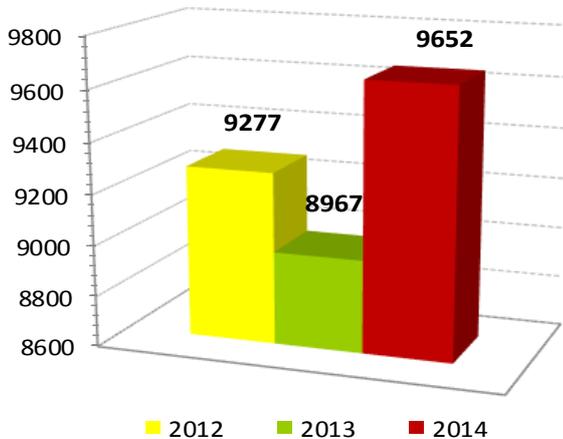
Le terme de la réécriture du projet de service en 2015 devrait permettre, en s'appuyant sur l'expérience des années écoulées de :

- préciser ou redéfinir les objectifs et le contenu du Centre de Jour,
- pointer et cerner le travail nécessaire, dans le cadre d'une dynamique de valorisation des compétences et de la responsabilisation de chaque membre de la famille,
- cibler les réponses aux symptômes que sont l'échec ou le refus scolaire,
- travailler sur le soutien et/ou la remotivation de l'enfant dans sa scolarité,
- pour autant, l'équipe se devra d'évaluer les problématiques individuelles et familiales, et travaillera à leur résolution.

Nous pensons que la mise en place de l'analyse des pratiques, en terme de soutien des professionnels, 3 heures par mois, ajoutée à l'arrivée d'un nouveau Chef de Service, devraient permettre à chacun de retrouver une place qui soit la sienne, et devrait positiver encore plus le « savoir-faire ».



## Nombre de journées réalisées en 2014



Par le développement plus accru du partenariat avec le Conseil Général, les flux des jeunes ont été plus suivis et les admissions plus rapides, permettant ainsi de respecter les objectifs.

Le nombre de mesures sur 2014 est similaire à celui de 2013 : 50.

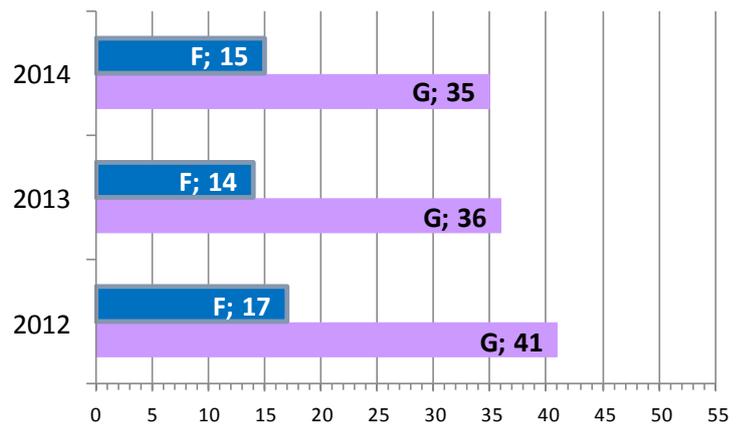
L'Unité Territoriale d'Auxerre a orienté 13 jeunes, pris en charge à Auxerre.

L'Unité Territoriale de Toucy a orienté 28 jeunes, dont 10 ont été pris en charge à Auxerre.

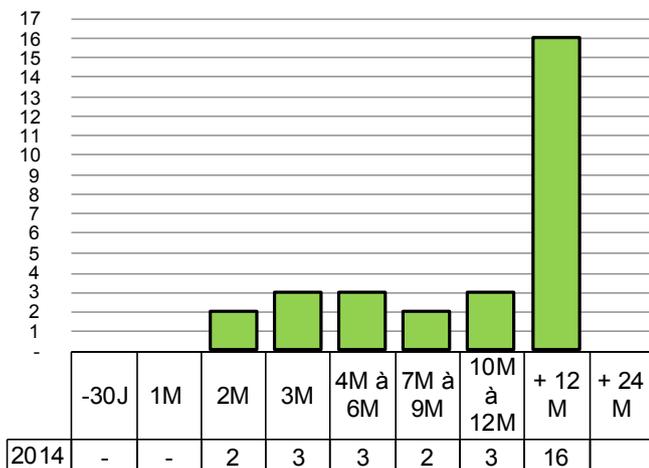
L'antenne CDJ d'Auxerre a également accompagné d'autres jeunes dont les demandes émanaient des UT de Migennes (3), de Joigny (1), d'Avallon (1) et de Sens (1).

La DASES de Paris avait demandé la prise en charge pour 1 jeune, accueilli à Toucy.

## Nombre de jeunes suivis en 2014



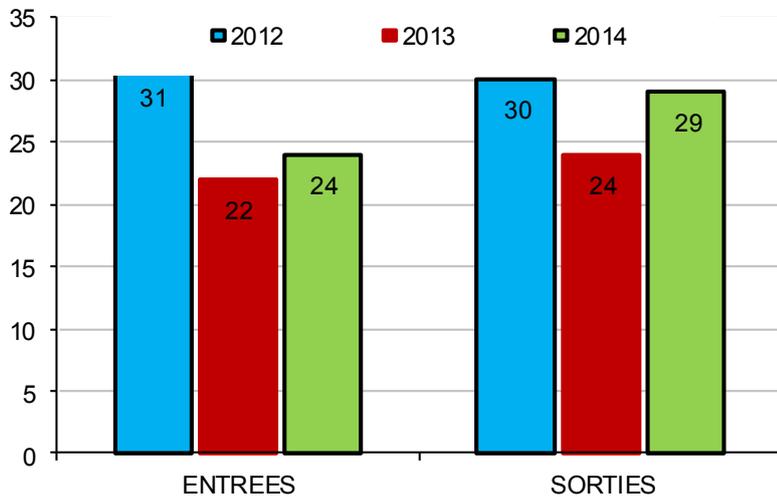
## Durée des mesures en 2014



L'augmentation de la durée des accueils en 2014 confirme celle déjà enregistrée en 2013.

Une fois encore, la cause majeure est la difficulté de trouver des lieux d'apprentissage et de formations professionnelles, renforcée par les difficultés diverses connues par les familles.

Entrées et sorties



Le nombre d'entrées est légèrement inférieur au nombre de sorties (45% contre 55%).

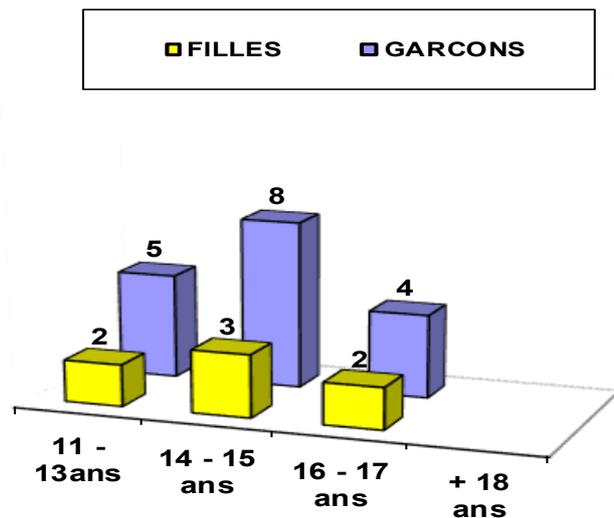
Cet écart est majoritairement dû à des temps de prises en charge de plus en plus longs, corrolaires à des situations familiales complexes.

Tranches d'âges et sexes

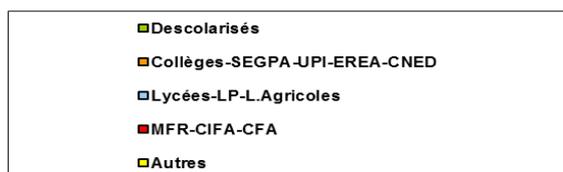
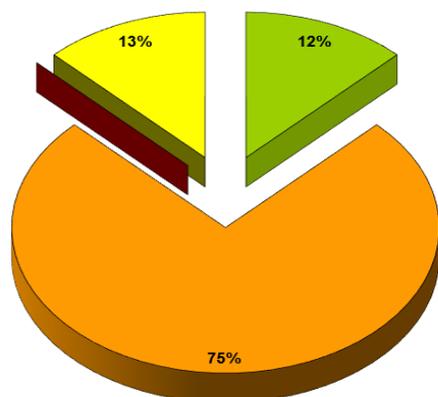
Nous pouvons noter une majorité de garçons accompagnés au Centre de Jour, dans la tranche d'âge 14-15 ans (33%) et une augmentation de la tranche d'âge 16 ans et plus (17% accueillis en 2014).

Diminution pour les filles, qui restent en large minorité et ne représentent que 21% de la totalité des accueils 2014 dans ces tranches (13% et 8%)

Pour les garçons de 11-13 ans, autant d'arrivés que l'année 2013, contrairement au nombre de filles qui a légèrement diminué, la proportion étant de 21% / 8% sur le total des accueils.



## Situation scolaire à l'arrivée au Centre de Jour



La majorité des jeunes accueillis au Centre de Jour sont issus du système scolaire (18 en 2014).

Le taux de jeunes déscolarisés a baissé de 10 % par rapport à l'année dernière, mais le taux des jeunes ayant plus de 17 ans, prêts à entrer dans la vie active, a augmenté de 10%.

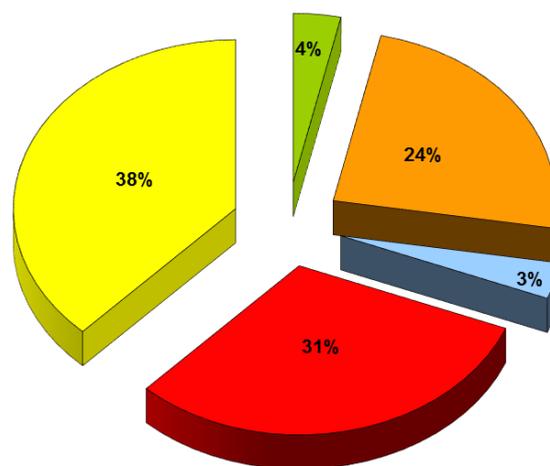
Le graphique démontre que les jeunes qui arrivent au Centre de Jour sont repérés, et pris en charge, de plus en plus tardivement.

## Situation scolaire à la sortie du Centre de Jour

A la sortie du Centre de Jour, le taux de jeunes déscolarisés est moindre, mais il se répercute dans la catégorie « Autres », qui représente la part des plus de 17 ans sans emploi.

Ces 38% mettent en avant les difficultés d'insertion des jeunes dans le monde du travail dans la conjoncture actuelle, d'où le taux en constante augmentation.

Les collégiens, qui étaient présents sur les listes de l'Académie à leur arrivée, sont dirigés pour la plupart vers des filières pré-professionnelles ou professionnelles (MFR, CIFA,...)



Le service des STUDIOS du CPEY accueille des jeunes majeurs ou en passe de l'être sous APJM ( Accueil Provisoire Jeunes Majeurs), sous ordonnance du juge des enfants ou accueil administratif quand le jeune est mineur.

2014 année mouvementée pour le service !

Monsieur LECLERC a quitté ses fonctions en juin 2014.

Un nouveau chef de service en lien avec les SICMO a pris ses fonctions en octobre 2014.

La présence d'un contrat d'apprentissage permettra à l'équipe qui était composée d'une éducatrice à 80%, de s'étoffer et permettre un travail différent avec davantage de continuité pour les jeunes.

Comme un changement n'arrive jamais seul, le CPEY répondra à la demande du Conseil Général de l'Yonne pour l'accueil dans le service de six mineurs isolés étrangers.

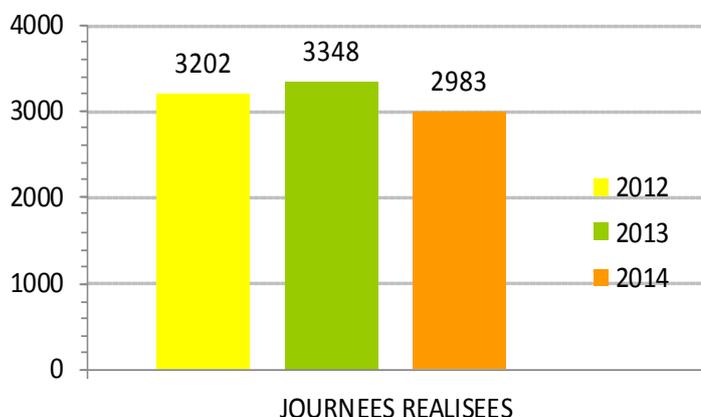
L'objectif étant au même titre et sur le même projet d'accompagnement que les jeunes de l'ASE du département.

**Les objectifs pour 2015 sont multiples :**

- ◆ recruter une psychologue,
- ◆ élargir le temps éducatif auprès des jeunes (80% de temps éducatif n'est pas suffisant),
- ◆ Ecrire le projet de service à compter de septembre 2015.



Nombre de journées réalisées en 2014



Sur l'année 2014, nous constatons que le taux d'occupation du service n'est que de 90 %.

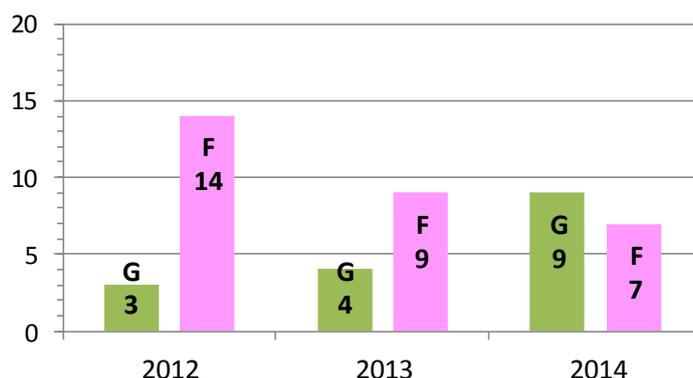
Deux explications possibles :

- Absence de chef de service durant 5 mois.
- Vide important entre fin de mesure et début d'une autre mesure.

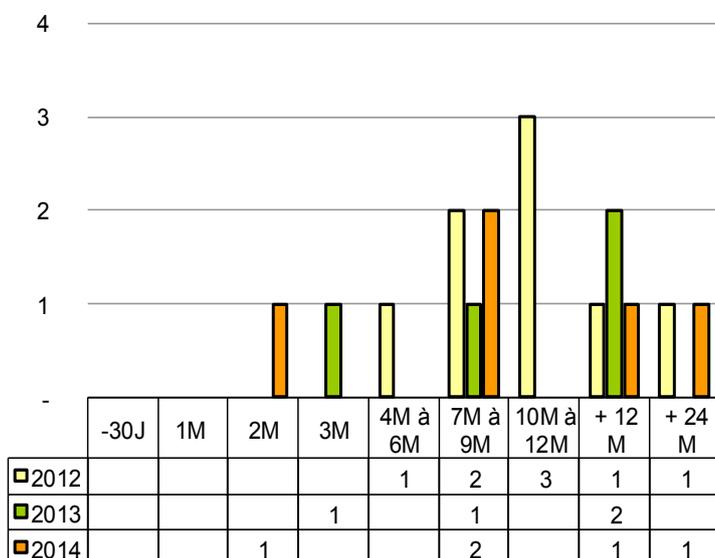
La tendance s'inverse au service, l'accueil des garçons a doublé depuis deux ans.

Peu d'explications à cette tendance.

Nombre de jeunes suivis en 2014



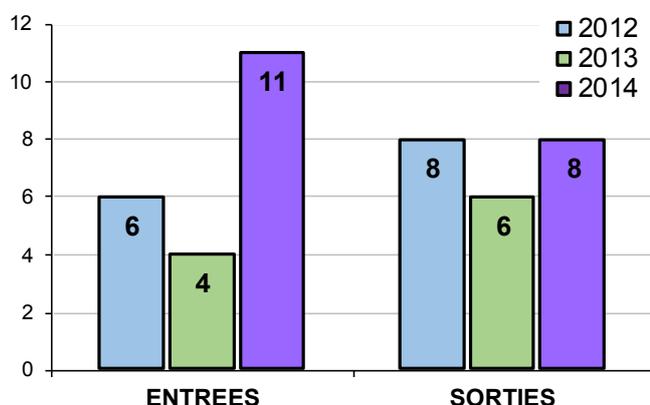
Durée des mesures en 2014



Les prises en charge durent en moyenne un an, souvent calquées sur des rythmes scolaires.

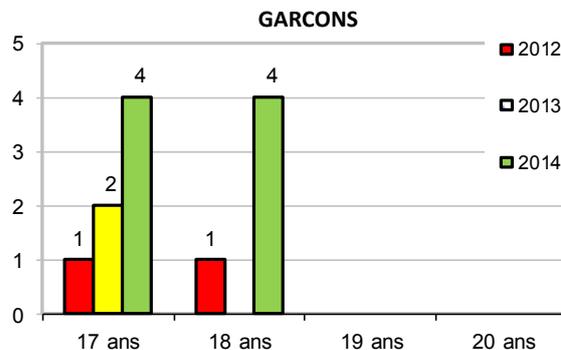
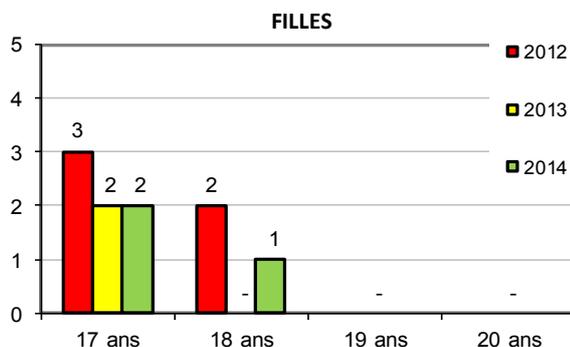
Trois à quatre sont nécessaires après la fin de scolarité pour permettre au jeune de s'installer et d'être totalement autonome.

## Entrées et sorties en 2014



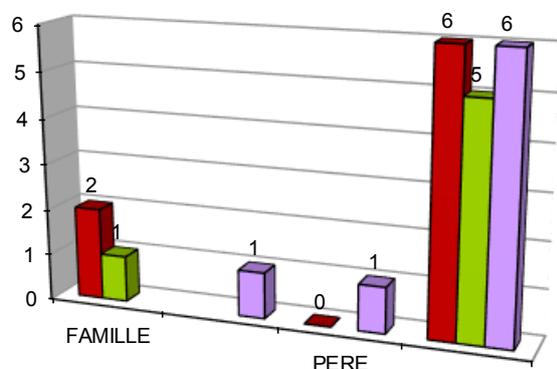
Le nombre d'entrée peut paraître surprenant, mais il s'explique par la création du service des mineurs isolés en décembre qui augmente l'effectif.

## Tranche d'âge et sexes en 2014



La moitié des jeunes arrivant sur le service sont mineurs, une tendance qui devrait progresser les années à venir. Les contrats étant moins longs, il est intéressant de travailler l'autonomie avec des adolescents plus en amont qu'auparavant et de préparer la sortie du dispositif plus rapidement.

## Issue au terme de l'exercice de la mesure

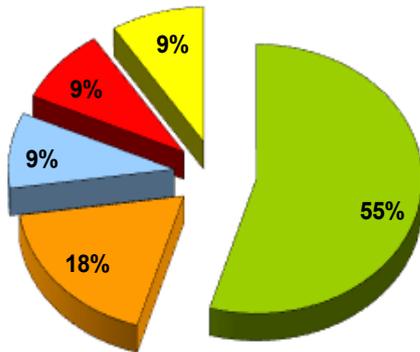


Un des objectifs est de permettre aux jeunes d'obtenir une certaine autonomie.

Sur les 8 jeunes sortant du dispositif, 6 sont installés dans leur propre appartement.

Ceci reste un point fort du service depuis 3 ans.

Situation scolaire des jeunes à l'arrivée



- Lycées - L. Pro - L. Agricoles
- MFR - CIFA - CFA
- Vie active
- Recherche insertion
- Chomage

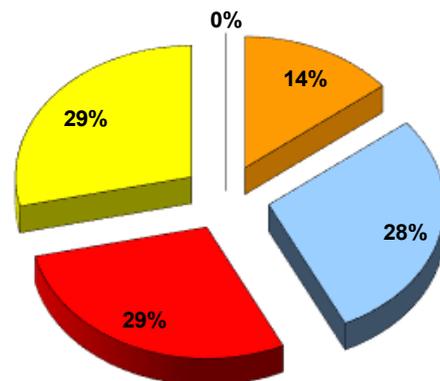
Les deux tableaux suivant sont à lire ensemble pour une meilleure compréhension.

En effet le service évolue, auparavant un projet était nécessaire à l'admission, toutefois depuis un certain temps, vu la précarité de l'emploi, nous permettons à certains jeunes de tenter un dernier pari avec le soutien du service vers des recherches de stages ou formations.

18 % des jeunes arrivent avec aucun ou peu de projets.

Trois quart des jeunes arrivent avec un projet scolaire que nous consolidons vers l'obtention d'un diplôme.

Situation scolaire des jeunes à la sortie



- Lycées - L. Pro - L. Agricoles
- MFR - CIFA - CFA
- UNIVERSITE
- Vie active
- Chomage

Le chiffre de 29 % représente une part importante à la sortie du dispositif.

La situation économique alliée à un parcours de certains jeunes ne permet pas une sortie vers un projet professionnel.

Toutefois nous pouvons être fier de porter 70 % des jeunes vers une progression sociale (emploi/études supérieures).

Le service de prévention spécialisée a connu en 2014 des mouvements importants de personnel suite à la suppression de trois postes éducatifs sur Sens et Migennes.

Deux des trois éducateurs de Migennes ont été reclassés dans d'autres services du CPEY. Le troisième a été licencié pour raison économique. Deux éducateurs de Sens ont été mutés sur l'équipe de Migennes.

Par ailleurs, de nouvelles équipes municipales ont été mises en place sur Sens et Migennes. Des rencontres ont eu lieu avec les villes pour redéfinir les orientations et les axes de travail pour les années à venir.

Au cours de l'année, la ville d'Auxerre a souhaité, pour des raisons budgétaires, revoir les modalités d'intervention du CPEY sur les quartiers et les réduire à un poste éducatif pour l'année 2015.

De plus, la ville de Sens a dénoncé la convention tripartite en fin d'année avec l'objectif de mettre en œuvre un nouveau projet de prévention spécialisée sur son territoire.

Au cours de l'année 2014, ce sont trois équipes de deux éducateurs chacune qui sont intervenues auprès de 264 jeunes toutes actions confondues dont 209 jeunes (149 garçons et 60 filles) qui ont bénéficié d'un accompagnement individuel.

L'activité des équipes s'est principalement articulée autour de trois axes d'intervention :

- **L'éducation :**

Le partenariat avec l'Education nationale a été renforcé et légitimé par la signature d'une convention avec l'inspection académique de l'Yonne.

Des rencontres régulières avec les équipes éducatives nous ont permis d'accompagner les jeunes en difficulté et de faire le lien entre les familles et les collègues.

Les équipes sont intervenues dans les collèges de Sens et Paron pour animer, dans le cadre du CLSPD, l'exposition « 13/18 question de justice ». Cette exposition a également été présentée à la maison de quartier des Rosoirs dans le cadre d'une Animation Vie Locale.

- **La parentalité :**

Avec l'organisation d'un séjour familial en inter équipe (Sens et Migennes) dans le cadre de la convention d'aide au premier départ de la CAF de l'Yonne. Cette action a permis, outre l'accès à des vacances pour des familles en difficulté, de favoriser les relations intrafamiliales et de conforter les parents dans leur fonction parentale.

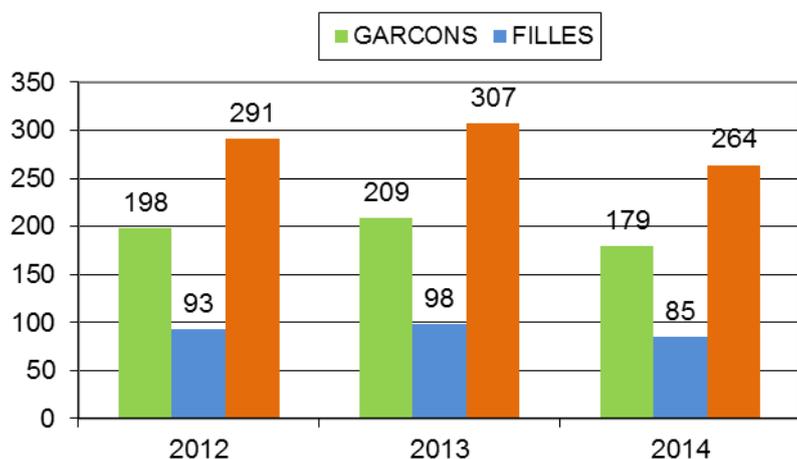
Par ailleurs, l'accompagnement des familles vers les dispositifs de droit commun (services sociaux) et le rôle de médiation dans la relation parent/enfant a permis de débloquent des situations de délitement familial. Les équipes ont participé à la préparation et ont co-animé différentes manifestations en direction des jeunes, des parents et plus largement des habitants des quartiers (exposition "J'ai un ado à la maison" à Auxerre ; exposition "La famille et son lieu de vie" à Migennes ; exposition "13/18 question de justice" à Sens).

- **La citoyenneté avec :**

L'organisation de six chantiers jeunes volontaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances. Ces chantiers ont concerné 28 jeunes d'Auxerre, Migennes et Sens. Ces chantiers ont été pour les jeunes l'occasion de participer à une action citoyenne en réalisant des travaux utiles à la communauté.

L'organisation en partenariat avec la PJJ d'un stage « Foot citoyen » à Migennes. 13 jeunes ont abordé au cours d'ateliers journalistiques les notions de respect, d'autorité ou encore d'interdit sans oublier la notion de plaisir liée à cette activité sportive.

Nombre de jeunes toutes actions confondues

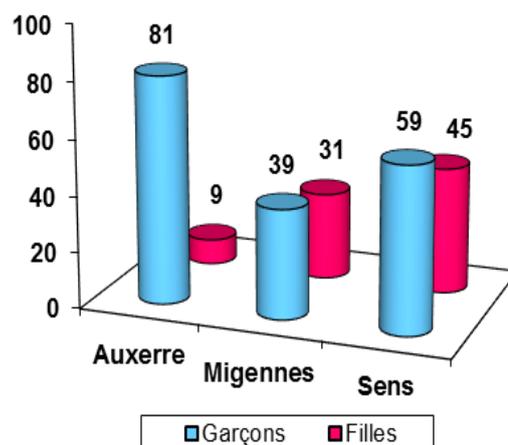


264 jeunes et 198 parents ont été concernés par les actions de prévention spécialisée, tant dans le cadre d'accompagnements individuels que d'actions éducatives collectives, soit une légère baisse par rapport à 2013 due à la réduction des effectifs à Sens et Migennes.

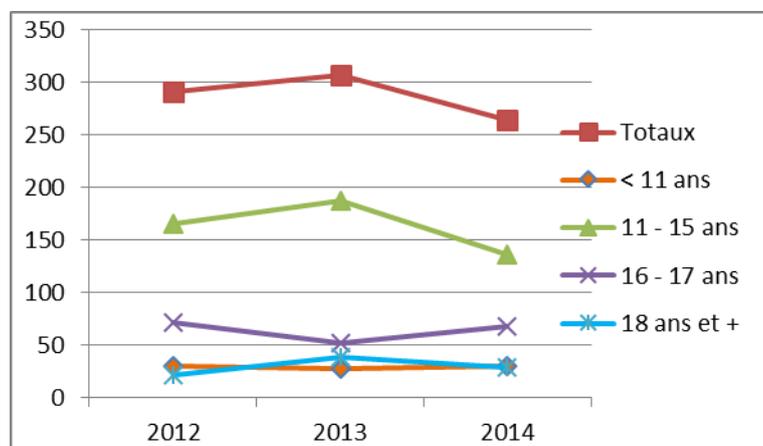
La variation entre les équipes dépend du nombre d'éducateurs sur chaque site et de leur ancienneté sur le territoire d'intervention.

A noter le faible pourcentage de filles à Auxerre en partie dû à l'absence d'élément féminin dans l'équipe éducative.

Nombre de jeunes par site



Tranche d'âge et sexe

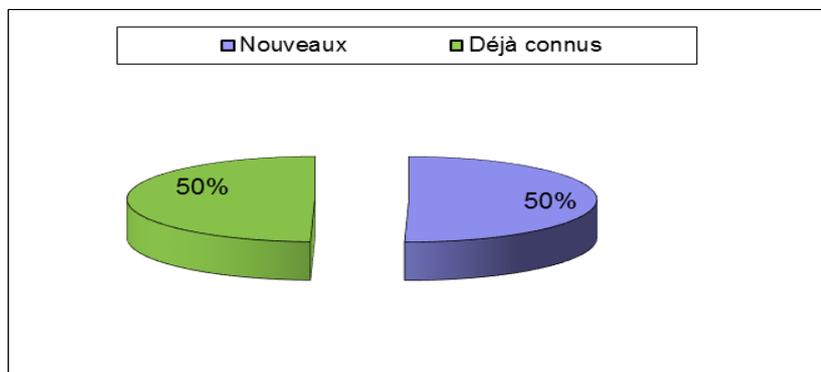


Nous pouvons observer une augmentation des 16/17 ans due à la mise en place des chantiers éducatifs.

Les 11/15 ans sont en baisse, les autres tranches d'âge sont stables.

Le taux de jeunes majeurs est en baisse soit 11 %.

## Renouvellement du public en 2014



Le renouvellement du public est de 50 % contre 46 % en 2013.

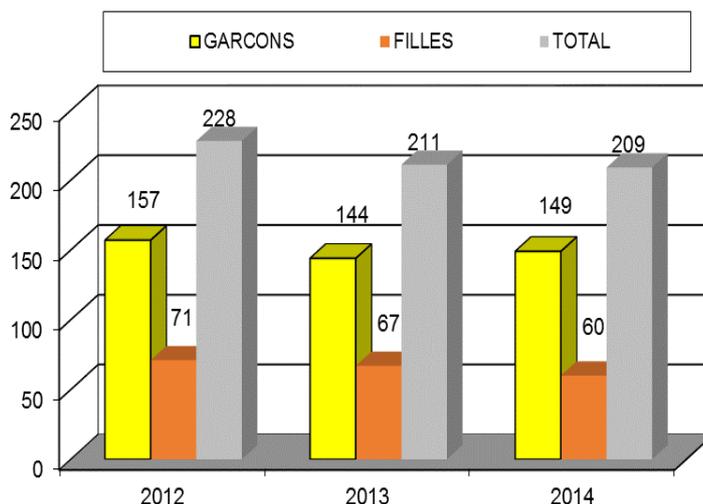
Il est de 46 % chez les garçons et 60 % chez les filles.

L'accompagnement individuel est en légère baisse par rapport à 2012.

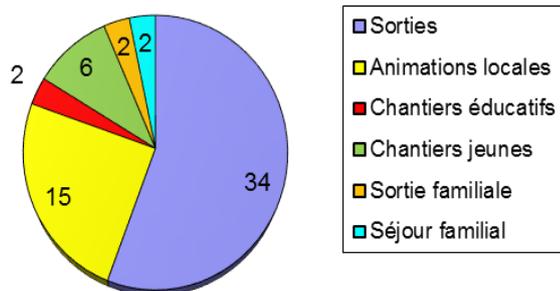
209 jeunes dont 149 garçons (71 %) et 60 filles (29 %) ont bénéficié d'un accompagnement individuel.

Les principaux champs d'intervention sont : la vie sociale (30 %), la scolarité (35 %) et la vie familiale (15 %).

## Nombre de jeunes accompagnés individuellement



## Actions collectives



Au cours de l'année 2014 ont été réalisées :

- 34 sorties
- 15 animations locales
- 2 chantiers éducatifs
- 6 chantiers jeunes
- 2 sorties familiales
- 2 séjours familiaux

Concernant 178 jeunes différents dont 51 filles et 127 garçons.

Les équipes ont participé aux différentes manifestations organisées sur les quartiers (fêtes de quartier, fête des voisins...). Elles ont participé à la préparation et co-animé différentes actions auprès des jeunes et des parents : exposition "13/18 question de justice", exposition "J'ai un ado à la maison", exposition "La famille et son lieu de vie"...



Le service des visites médiatisées du CPEY a été ouvert fin 2008 sur le Nord et le Sud du département.

La visite médiatisée reste un des outils de soutien à la parentalité en réponse à des parents en difficulté avec la volonté de recréer les liens parents enfants et qu'ils perdurent, avec comme priorité l'assurance de la protection de l'enfant en lui garantissant un cadre sécurisé et sécurisant.

Le nombre de visites organisées par le service depuis son ouverture n'a cessé d'évoluer pour passer de 1650 en 2009 à 2450 en 2014 avec sur cette même année une moyenne de 220 visites par mois.

En 2014, 200 actes ont été comptabilisés au titre des demandes émanant des juges des enfants ou encore au titre de mesures d'assistance éducative de milieu ouvert.

Le service a accompagné plus de 140 familles en 2014 et accueilli 170 enfants dont 19 fratries.

Il est entendu par un acte une visite d'une durée de une à deux heures peu importe le nombre d'enfants.

Un nombre d'actes à réaliser par unité territoriale est défini en début d'année par les services du Conseil Général.

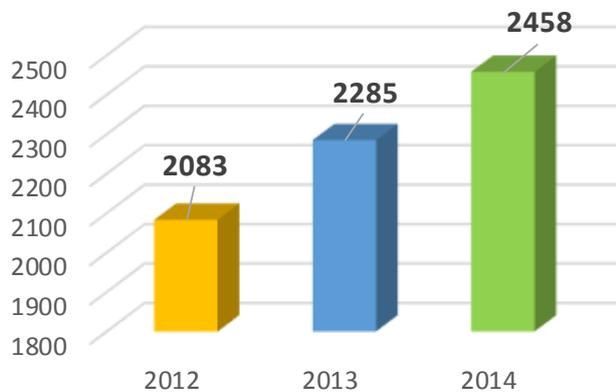
Pour mieux couvrir les besoins du territoire, et accomplir leurs missions, les éducateurs du service disposent d'un ensemble de locaux répartis sur le territoire à savoir du Nord au Sud : St Clément-Joigny-Migennes-Auxerre et Toucy avec la volonté de conserver un caractère familial sur ces lieux d'accueil.

Les éducateurs peuvent également intervenir au domicile des parents ce qui suppose d'allier à la fois sphère professionnelle et privée et d'être en capacité d'accompagner, de soutenir le parent sans pour autant être trop intrusif.

Pour garantir de meilleures conditions d'accueil aux parents et aux enfants, mais aussi pour offrir de meilleures conditions de travail aux professionnels, le service de St Clément a depuis fin décembre 2014 emménagé dans une maison d'habitation plus spacieuse qui garantit à la fois confidentialité et intégration à la cité, entendu que ce service est également un lieu de socialisation.

En 2015, le travail de partenariat et réseau doit être un des objectifs qui permette à l'usager d'être mieux informé, mieux orienté avec pour finalité son accompagnement au sens large sur le plan de la santé, du professionnel pour exemple.

## Nombre de visites organisées

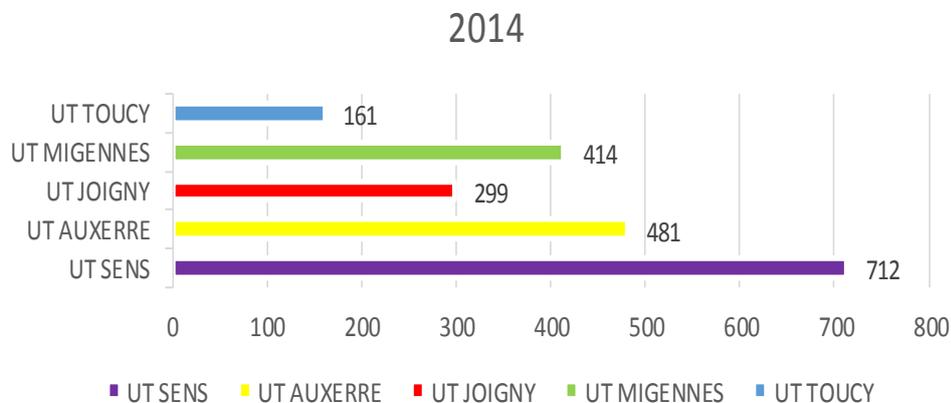


Le service des Visites Médiatisées a réalisé 2458 actes au cours de l'exercice 2014.

Ce résultat est le plus important depuis son ouverture.

L'activité réalisée par ce service a été largement au dessus du prévisionnel 2014.

## Répartition des lieux de visites



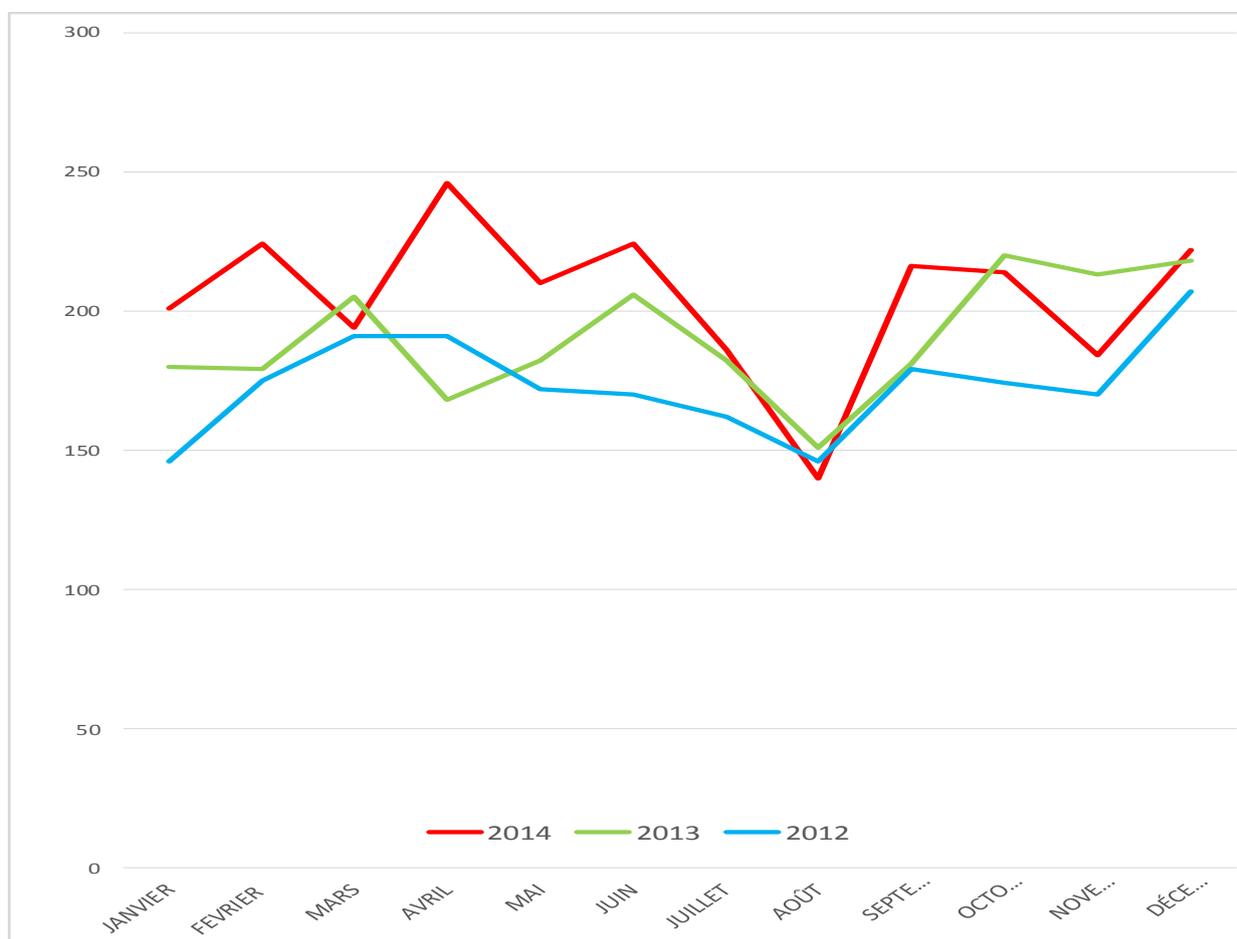
Nous observons que l'UT de Sens a la plus forte demande de Visites Médiatisées.

Elle représente plus de 28 % de la totalité de nos interventions.

Cette situation n'a rien de surprenant dans la mesure où le nombre de familles venant habiter sur le secteur du Sénonais est en constante augmentation.

A ce titre les centres icaunais périphériques de l'île de France sont les seuls à avoir un solde migratoire positif en Bourgogne.

## Répartition mensuelle des actes



	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC
2014	201	224	194	246	210	224	186	140	216	214	184	222
2013	180	179	205	168	182	206	182	151	181	220	213	218
2012	146	175	191	191	172	170	162	146	179	174	170	207

Les actes sont globalement équilibrés sur l'année.

La baisse de l'activité enregistrée en juillet/août correspond à la période estivale des vacances d'été.

Alternative au jugement et à la condamnation, la mesure de réparation pénale reste une réponse adaptée au passage à l'acte de mineurs primo-délinquants.

La période d'accompagnement exercée sur une période maximale de 6 mois avant rédaction et retour d'un rapport d'exécution de la mesure au Parquet, s'inscrit dans une démarche à la fois éducative, pédagogique et préventive de la réitération.

Elle permet aux mineurs de s'interroger sur les raisons qui les ont amené à passer à l'acte et à mobiliser leur potentiel dans une démarche et action de réparation en privilégiant une place d'acteur.

La mobilisation et le soutien de leurs responsables légaux restent toujours un des facteurs essentiels de réussite.

Tout comme les années précédentes, la lecture des statistiques de l'année 2014 confirme que le passage à l'acte chez les garçons reste une constante et que la violence et le vol reste les infractions prédominantes, tandis que les faits de destruction de biens privés ou publics sont stables.

Les faits de destructions de biens publics et privés :

Le passage à l'acte chez les 15-17 ans reste une constante et l'on observe une diminution des faits chez les 10-11 ans.

L'auxerrois, le sénonais et le jovinien restent des territoires et agglomérations les plus concernées par ces incivilités avec en 2014 une augmentation des faits commis sur le Sénonais.

Association et municipalités restent privilégiés en terme d'action de réparation.

Les actions de réparation sur le thème de la citoyenneté sont en légère baisse.

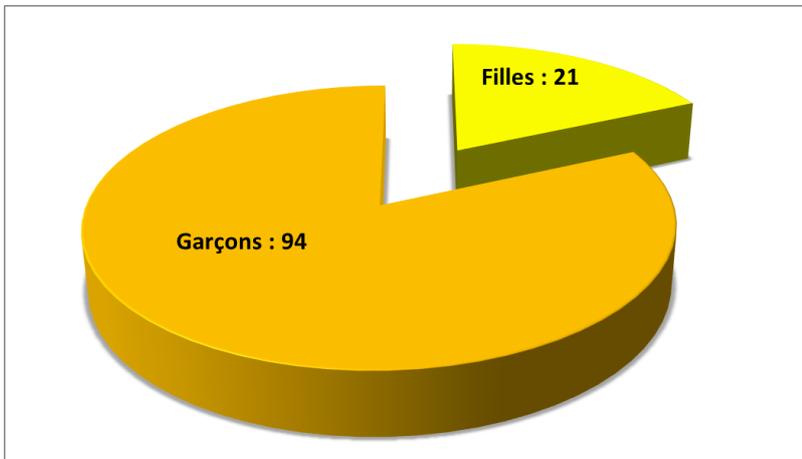
Le nombre de mesures non abouties sont en hausse : soit 20 sur 115 en 2014 contre 11 sur 119 en 2013.

Le nombre de jeunes scolarisés au moment des faits affiche une légère hausse soit 92 mineurs sur 115 contre 85 sur 119 en 2013.

Le nombre de jeunes sans activité au moment du passage à l'acte est en très nette baisse soit 9 sur 115 en 2014 contre 23 sur 119 en 2013.

Le partenariat entre CPEY/PJJ notamment en matière de santé mérite d'être poursuivi de même que les échanges entre CPEY et parquet.

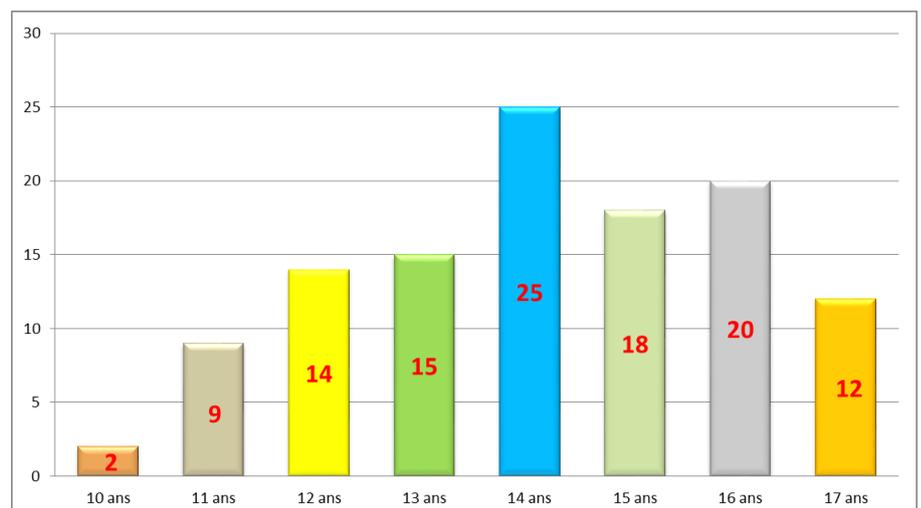
## Répartition par sexe



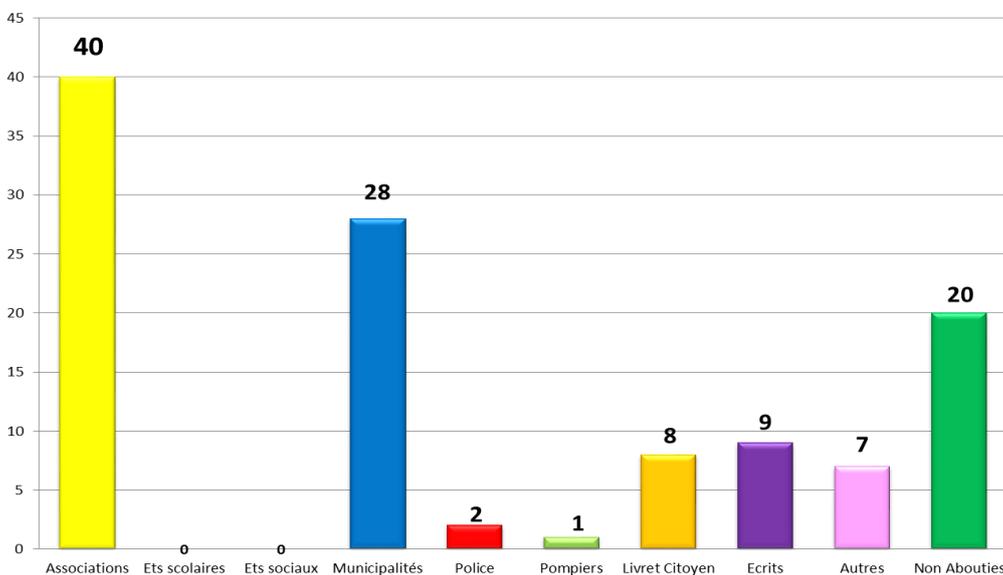
La proportion garçons/filles est similaire à celle de l'année 2013.

## Répartition par âge au moment des faits

Le passage à l'acte chez les 15-17 ans reste une constante par rapport à l'année 2013.

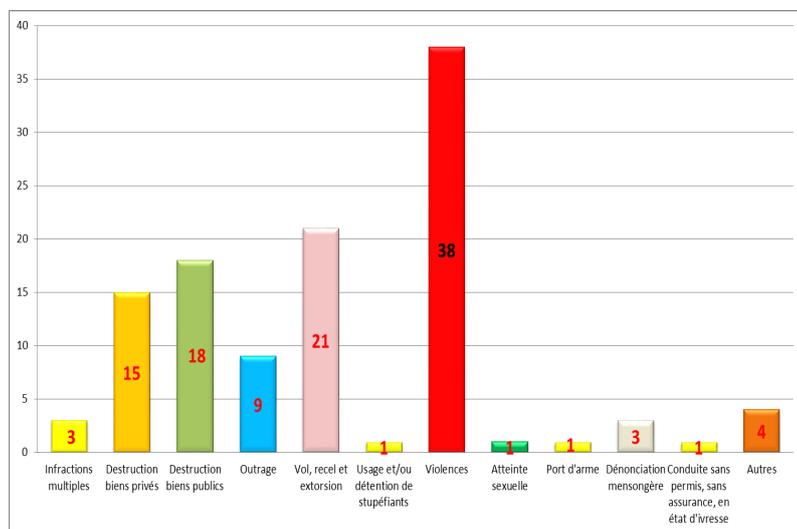


## Répartition par type de réparation



Associations et municipalités restent privilégiées en terme d'action de réparation.

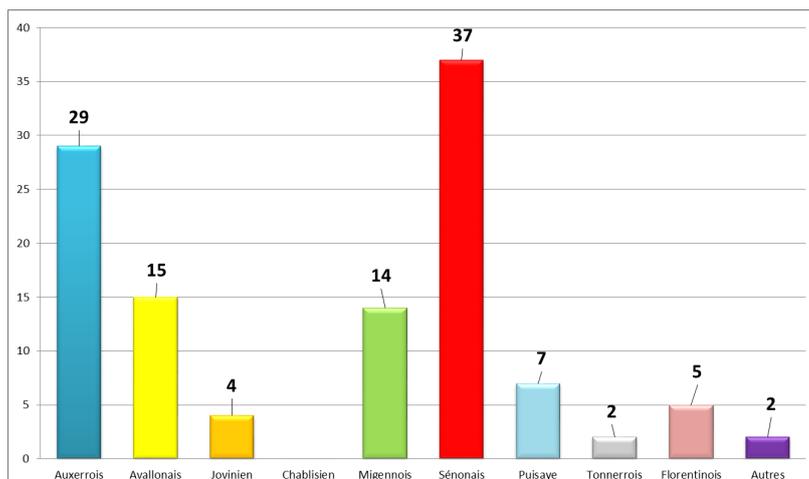
## Répartition par type d'infraction



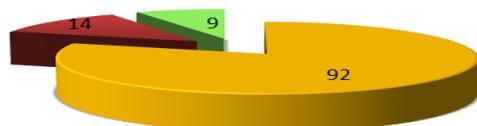
Les faits de violence et de destruction de biens privés ou publics sont majoritaires comme en 2013.

## Répartition par secteur géographique

On constate une augmentation du nombre de passages à l'acte sur le Sénonais.



## Proportion de jeunes scolarisés au moment des faits



Le nombre de mineurs sans activité au moment du passage à l'acte est en nette baisse.

- Jeunes scolarisés
- Jeunes en formation professionnelle
- Jeunes sans activité

La finalité du service Espace Rencontres vise avant tout à maintenir les liens parents enfants au-delà de la problématique de séparation conjugale.

Ayant droit et enfant sont accueillis en lieu neutre sur la base des droits que les Juges aux affaires Familiales des TGI de Sens et d'Auxerre leur ont accordés.

La mise en place de ces rencontres suppose que le chef du service ait eu en amont un entretien individuel avec chacun des parents de sorte que ces derniers prennent connaissance à la fois de leurs droits et devoirs et aient connaissance du règlement intérieur.

Créé au mois d'octobre 2011, le service Espace Rencontres est implanté au Nord (St Clément) et au Sud (Auxerre) du département.

Il est ouvert le samedi de 9h00 à 18h00.

Depuis son ouverture ce service a accompagné 182 situations, organisé 1060 rencontres et en a réalisé 883. 56 procédures ont été retournées aux Juges Aux Affaires Familiales.

En 2014, le service a été ouvert 76 samedis, il a accompagné 57 situations et organisé 475 rencontres dont les ayants droits étaient majoritairement des pères.

Dix parents ne résidaient pas dans le département et les enfants accueillis étaient pour la plupart des enfants uniques âgés en moyenne de six à dix ans, tandis que la moyenne des enfants par fratrie était de deux enfants. En 2014 le service a constaté que davantage de parents rencontraient des difficultés d'ordre psychologique.

La lecture des procédures qui nous sont transmises laissent toujours apparaître des problématiques de violences conjugales qui sont souvent à l'origine de la séparation.

Au-delà d'accueillir des parents domiciliés dans le département et particulièrement sur le sénonais et l'auxerrois, dix d'entre eux résidaient hors département.

Les procédures qui nous sont confiées identifient des parents domiciliés à des distances qui souvent ne leur permettent pas ou compliquent leurs déplacements.

En 2014, et bien que le référentiel précise le caractère temporaire des Espaces de Rencontres, il apparaît que le nombre de situations accompagnées dans le long terme est en hausse avec parfois depuis plus d'un an ce qui de fait ne permet que difficilement d'accueillir de nouvelles situations identifiées sur la liste d'attente.

En décembre 2014, le service a déménagé dans des locaux plus spacieux qui offrent à la fois aux parents des zones d'intimité et de meilleures conditions de travail aux salariés.

Dans l'intérêt des familles, l'équipe éducative a cependant souhaité conserver un cadre familial pleinement intégré à la cité et accessible.

En réponse aux questions que pouvaient poser l'accompagnement de situations complexes, des temps de supervision à hauteur d'une fois par mois ont été mis en place en partenariat avec le CMPP d'Auxerre.

## Objectifs 2015 :

Engager un travail de partenariat avec le secteur du bénévolat.

Développer le travail en réseau et s'inscrire dans un partage d'expérience avec d'autres services espaces rencontres du territoire.

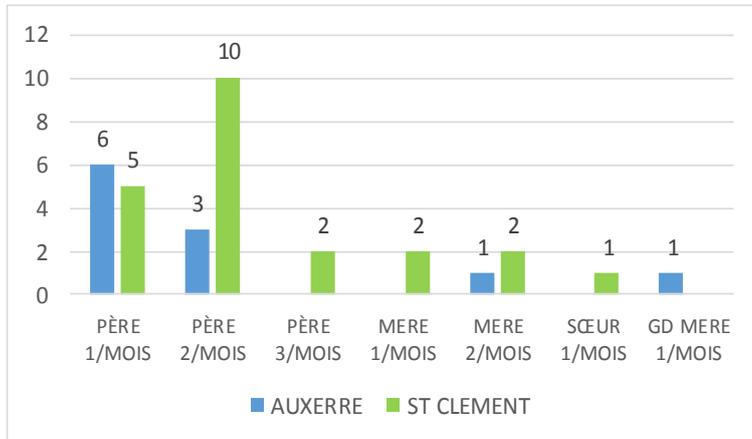
Rendre le parent acteur en l'impliquant dans l'élaboration d'un livret d'accueil ou dans une plaquette de présentation du service.

Organiser un réel travail d'échange et de partenariat avec les juges aux affaires familiales de sorte à pouvoir leur rendre compte de nos actions mais aussi des difficultés qui se posent au service.

En réponse aux restrictions budgétaires, rechercher d'autres modes de financement.



## Fréquence des rencontres accordées aux parents



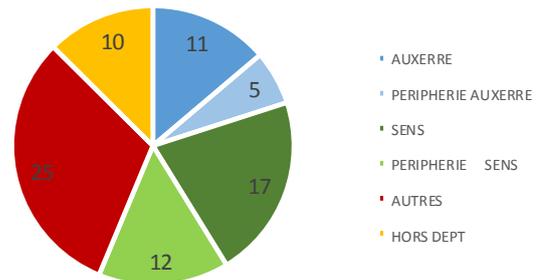
Les pères restent le principaux ayant droits.

Rappel : un droit à rencontre est équivalent à deux heures.

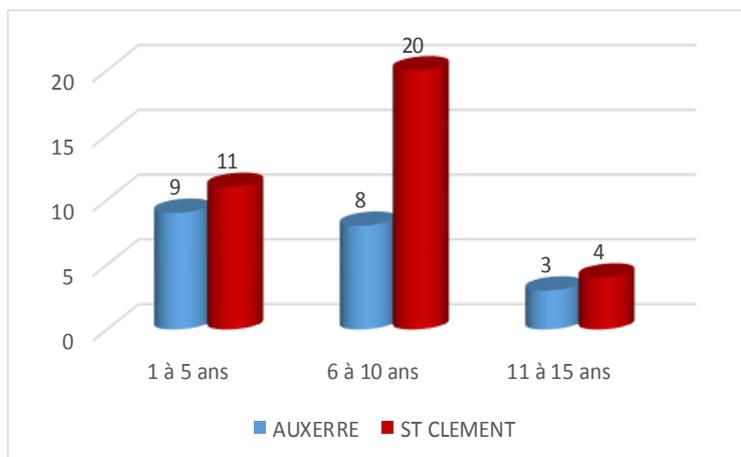
La sollicitation du service par les parents eux-mêmes est quasi inexistante.

Une majorité des parents accueillis sont domiciliés sur le Sénonais, l'Auxerrois ou en périphérie.

## Situation géographique des parents



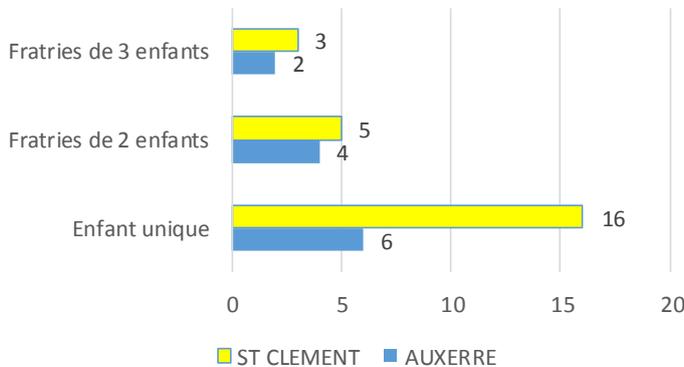
## Age des enfants dans les procédures



L'accueil de jeunes enfants âgés de 6 à 10 ans reste une constante.

L'accueil de très jeunes enfants suppose pour le service de mettre des moyens adaptés à la petite enfance.

## Identification des familles



Nous pouvons noter qu'une large majorité des jeunes bénéficiant de l'Espace Rencontres sont des enfants uniques.

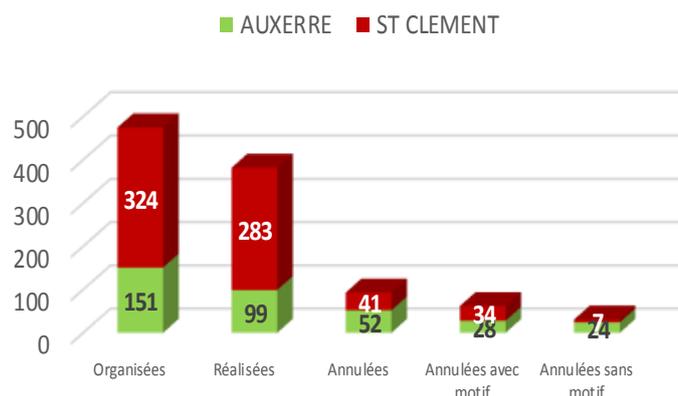
Ce constat est nettement plus important sur le secteur de Sens.

Raisons de santé ou contraintes professionnelles sont le plus souvent à l'origine des annulations.

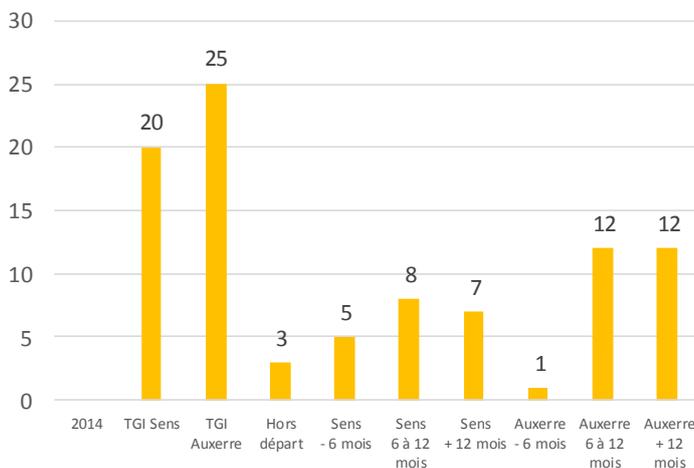
L'absence de justificatif est un élément qui contraint le service à retourner la procédure aux Juges aux affaires familiales.

Ce besoin de devoir justifier les absences est précisé dans le règlement de fonctionnement du service remis à chacun des parents.

## Répartition des rencontres



## Origine des mesures



Le service accompagne 24 mesures depuis plus d'une année, ce qui est contraire aux préconisations du référentiel national.

## **COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Joëlle VOISIN**

Présidente

**Elisabeth GERARD-BILLEBAULT**

Vice-présidente

**Yves CLERT**

Secrétaire

**Didier PERROTIN**

Trésorier

**Charles FONTAINE**

Membre

**Françoise BOURCIER**

Membre

**Jean-Michel DAVID**

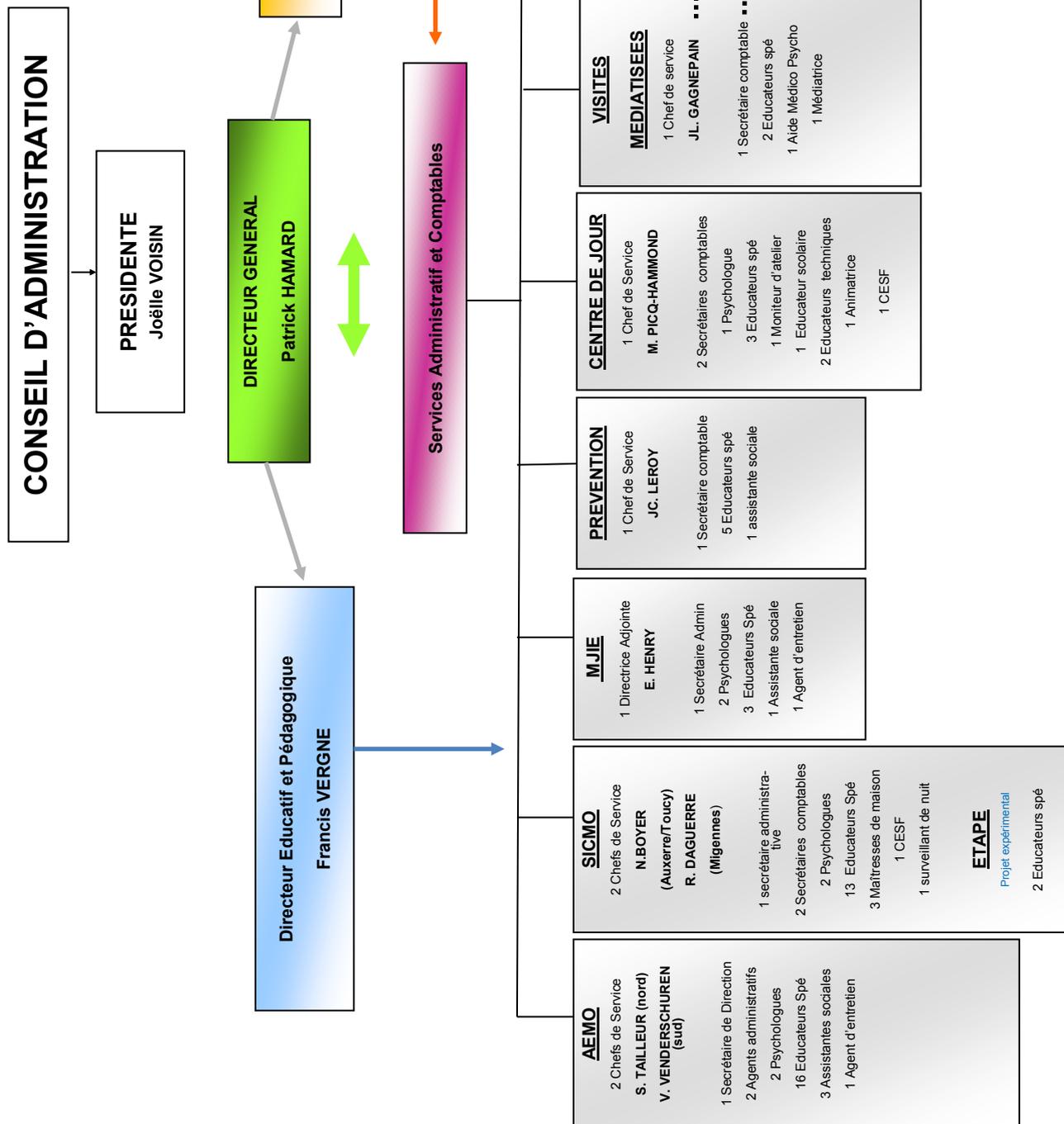
Membre

**Joseph AGACHE**

Membre

**Gérard BRUN**

Membre



AEMO	<p>Action éducative en milieu ouvert :</p> <p>Mesure de protection de l'enfant vivant dans son milieu familial. Elle intervient quand les conditions de vie de l'enfant sont susceptibles de le mettre en danger ou lorsque la famille rencontre des difficultés dans ses responsabilités éducatives.</p>
CDJ	<p>Centre de jour :</p> <p>Service prenant en charge des enfants et adolescents, en situation de décrochage scolaire et œuvrant à une réintégration possible par le biais de stages et chantiers éducatifs.</p>
ETAPE	<p>Etape :</p> <p>Service de maintien à domicile.</p>
MJIE	<p>Mesures judiciaires d'investigation éducative :</p> <p>Mesure judiciaire permettant d'observer le cadre de vie d'enfants, en vue d'orientation, transmise au Juge des enfants.</p>
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
RP	<p>Réparations pénales :</p> <p>Mesures de réparation pénale à la fois éducative et restauratrice. Elle est proposée à un mineur autour d'une infraction dans le but de lui permettre au final une réintégration dans la société.</p>
SICMO	<p>Service Intervention continue en milieu ouvert :</p> <p>Action éducative en milieu ouvert, de manière renforcée et continue.</p>
STUDIO	Hébergement individuel permettant d'aboutir à un cadre de vie totalement autonome, sans contrôle éducatif.
VM	<p>Visites médiatisées :</p> <p>Visites entre parents et enfants. Il s'agit de fournir un espace permettant à l'enfant et son parent de se rencontrer en présence d'un tiers garant du cadre des visites.</p>
MI	<p>Mineurs isolés :</p> <p>Accueil de jeunes mineurs âgés de 0 à 18 ans, filles et garçons d'origine étrangère, arrivés sur le territoire Français et en l'occurrence le territoire icaunais au moment de leur prise en charge, sans titulaire de l'exercice de l'autorité parentale.</p>





**COMITE DE PROTECTION  
DE L'ENFANCE de L'YONNE**

96, rue de Paris BP 163  
89003 AUXERRE cedex  
Tel : 03.86.72.19.17  
Fax : 03.86.52.15.03  
Mail : [cpey@cpey.fr](mailto:cpey@cpey.fr)  
Site internet : [www.cpey.fr](http://www.cpey.fr)